

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**FICHE ACTION TRANSVERSALE SPORT 2024**

**ORIENTATION / ENJEU : faciliter l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous comme vecteur de santé, d'inclusion et de prévention de la délinquance,**

- Repérer et remobiliser les publics invisibles
- Favoriser un bien-être physique, psychologique et social
- Prendre soin de son bien-être et de sa santé
- Valoriser l'estime de soi
- Déconstruire les clichés et les stéréotypes
- Soutenir les événements féminins
- Inclusion de personnes en grande difficulté sur le marché du travail
- Mobiliser les entreprises
- Apporter des solutions aux problématiques d'accès au sport
- Rendre des zones urbaines attrayantes et inclusives
- Mettre plus de sport dans le quotidien des habitants.es

**BESOIN REPÉRÉ** : Encourager la pratique sportive pour favoriser un **bien-être** physique, psychologique et social de tous les publics. Les bienfaits de l'activité physique sur la santé physique sont connus mais bouger peut également faire partie des moyens efficaces pour une bonne santé mentale. La pratique sportive permet un état de bien-être dans lequel une personne peut se réaliser, surmonter les tensions normales de la vie, accomplir un travail productif et contribuer à la vie de sa communauté. De plus, le sport représente un levier **d'intégration sociale**, il favorise l'échange, hors cadre professionnel ou différences culturelles, et développe la convivialité, l'autonomie et le sens des responsabilités. La pratique sportive dans un cadre collectif participe à la prévention de la délinquance ou des conduites à risques.

Or, la **pratique sportive des femmes** dans les QPV de Berre l'Etang est peu fréquente avec 5% de licenciées contre 11 % pour les hommes (données COMPAS). Le besoin est donc grand pour tous, avec un focus sur les filles et les femmes. Le but est de promouvoir et encourager la pratique sportive des filles et des femmes qui en sont éloignées pour des raisons sociales, de santé ou financières. Le contexte de vie plus chargé pour les femmes fait que le manque de temps et le rythme de vie sont les deux raisons les plus souvent citées par les femmes comme des freins à la pratique sportive.

En outre, pour favoriser **l'inclusion et l'emploi**, il paraît intéressant d'encourager les entreprises à intégrer une composante sportive à leurs démarches de recrutement pour mobiliser un public dit « d'invisibles ». La diversité des pratiques sportives ouvre un champ assez large pour la reconnaissance de compétences chez des publics, jeunes en particulier, qui ne peuvent se prévaloir des diplômes ou sésames nécessaires pour accéder à l'emploi. Esprit d'équipe, communication, leadership, concentration, réactivité, auto-discipline, esprit d'analyse, sécurité, respect des consignes, persévérance, régularité... peuvent être détectés ou travaillés à partir du sport.

Enfin l'analyse des pratiques sportives (basées sur les licences délivrées par les fédérations-données COMPAS), met en évidence des décalages significatifs entre les QP et les autres territoires de la ville. Le besoin est donc significatif. Or il est prouvé qu'une conception intelligente de l'espace public encourage l'activité physique. Pas seulement pour les sportifs aguerris, mais aussi pour les enfants, les adolescents, et pour les publics adultes pratiquant peu

ou pas d'activité physique. Il vise donc à encourager la marche, le jeu, les « mobilités actives » (vélo, trottinettes...) et le sport dans l'espace public, en les rendant faciles à pratiquer, sans encadrement, et gratuits pour tous.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** : favoriser la pratique sportive pour se sentir bien et comme moyen d'intégration et de lutte contre la délinquance / favoriser la pratique sportive des femmes / lever les freins à l'emploi par la pratique sportive / favoriser l'accès au sport par les équipements et le design actif.

**ELEMENTS DE DEFINITION DES OBJECTIFS OPERATIONNELS** :

- Associer les associations sportives de la ville à des fins d'accueil des publics (découverte métiers, immersions, formations en situation de travail).
- Créer un réseau d'entreprise engagé dans le aller-vers et prêt à intégrer une composante sportive dans leur démarche de recrutement.
- Se servir d'une pratique familière et/ou attractive pour les jeunes, en vue de capter leur attention et amorcer un échange.
- Développer des pratiques sportives diminuant le stress et l'anxiété.
- Renforcer une vision positive de la vie en participant à des activités valorisantes.
- Rendre l'activité sportive accessible à tous et adaptée à tous les âges et tous les niveaux.
- Renforcer les liens avec des pratiques sportives favorisant la mixité sociale.
- Transmettre les valeurs fondamentales du sport : équité, travail d'équipe, égalité, discipline, inclusion, persévérance et respect.
- Sortir les jeunes de leur environnement habituel pour développer leur capacité d'adaptation.
- Profiter des grandes compétitions sportives à venir (JO 2024) pour promouvoir et développer le sport féminin.
- Accompagner la pratique sportive en proposant un mode de garde pour les enfants ou une pratique mère-enfant par exemple.
- Mobiliser les associations sportives de la ville pour développer des séances adaptées.
- Le design actif, un concept novateur d'aménagement de l'espace public et des bâtiments afin d'inciter l'activité physique ou sportive, de manière libre et spontanée, pour toutes et tous.
- Des espaces en pied d'immeuble, dans les parcs, ou jardin d'enfants peuvent être aménagés.
- Mettre plus de sport dans le quotidien des Berrois en proposant des solutions pour bouger plus dans l'espace public.
- Créer un aménagement transversal et pluridisciplinaire : urbanisme, mobilité, santé, sport, culture, patrimoine...

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : QPV Berre l'Etang

**PUBLIC CONCERNÉ** : Tous les habitants

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE** : Cadre de Vie -Renouvellement urbain CVRU3

**ORIENTATION / ENJEU** : Conforter les espaces et équipements ouverts au public

- Restaurer un cadre de vie de qualité
- Instaurer une gestion durable de la ville
- Des droits et services accessibles

**BESOIN REPÉRÉ** :

Sur le quartier de La Monaque, on relève un besoin importants d'espaces collectifs permettant d'améliorer les conditions d'existence des habitants et la vie sociale, ainsi que l'accès à des pratiques sportives, culturelles de loisirs ouvertes à l'ensemble des habitants et ouvertes sur la ville.

Notamment, des espaces de pratique ouverte sont nécessaires et possibles. Il doivent permettre à la fois la vie collective et la pratique sportive, culturelle ou de loisirs au quotidien.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** : *Conforter les espaces et équipements ouverts au public*

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Plusieurs espaces sont concernés :

- La Ruche en tant qu'espace d'accès aux animations, aux services
- Un espace de plein air à l'emplacement de l'ancien 1000-club
- Les espaces entre les jardins familiaux et l'école, comme espace tourné à la fois vers l'école ou l'ALSH et comme espace festif pour l'ensemble du quartier.

La programmation et l'élaboration de ces espaces se ferait en collaboration complète avec les habitants et les structures associatives du quartier, au travers de groupes de programmation participatifs (modèle: l'Archipel)

**TERRITOIRES CONCERNES** : La Monaque

**PUBLIC CONCERNE** : Tous les habitants

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cadre de vie - Renouvellement urbain CVRU11**

**ORIENTATION / ENJEU : Mixité d'habitat et mixité sociale**

- Equilibrer la distribution des logements, notamment sociaux sur le territoire
- Maintenir et améliorer la qualité résidentielle dans les quartiers
- Développer la mixité sociale dans tous les territoires et équilibrer le peuplement dans les quartiers prioritaires
- Restaurer un cadre de vie de qualité
- Développer du logement adapté, pour les jeunes et les personnes vieillissantes

**BESOIN REPÉRÉ : Renforcer l'attractivité résidentielle**

- Les Canourgues est un quartier qui offre de nombreux logements pour des familles modestes ou de CSP moyenne
- La concentration de familles en grande difficultés est particulièrement forte au Sud-Est du quartier et le niveau de vie moyen des familles entrantes est de plus en plus bas. Il y a une concentration des problématiques sociales par le seul jeu des attributions de logements sociaux.
- Besoin d'une meilleure mixité sociale, liée à la mixité d'habitat, aujourd'hui trop faible. Manque de variété dans les types d'habitat.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : ANRU**

L'objectif est de faire des Canourgues un lieu recherché pour sa qualité résidentielle, notamment par :

- La dédensification du Sud-Est du quartier: au maximum, 30% des logements démolis à reconstruire sur les Canourgues Est, et maximum 40% sur l'ensemble du quartier
- La création de types d'habitat plus divers à l'Est du quartier: individuel groupé, semi-collectif
- Le développement d'une adaptation des logements soit aux jeunes, soit aux personnes vieillissantes,
- La réintroduction du logement en accession sociale
- Le ré-équilibre du peuplement par une politique active visant à ne plus concentrer les familles les plus en difficultés aux Canourgues ou à La Monaque mais à les répartir dans tout le parc social de la ville et de l'agglomération..
- La priorisation des mutations dans le parc social pour limiter la sous-occupation
- La création d'une image de qualité résidentielle positive, à l'Est du quartier en mettant en valeur les coteaux
- Développer la vie sociale locale et la possibilité pour les habitants de s'approprier le quartier, notamment au travers d'initiatives participatives dans les projets de réaménagements, (à l'Est comme à l'Ouest). La qualité de vie viendra de la qualité des relations sociales et des initiatives collectives.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Après démolition de 220 logements au sud-est, Opérations de reconstruction diversifiées, en accession sociale ou en logement social plus qualitatif (individuel groupé)
- Charte de la mixité entre l'agglomération, la ville et les bailleurs. Répartition des familles en grande difficulté. Prise en compte des mutations "positives".
- Valorisation des coteaux Est à la fois comme réserves foncières pour du logement neuf et comme lieu de promenade et d'usage de loisir
- Intervention directe des habitants pour valoriser leurs espaces collectifs résidentiels.

- Développement de logements mieux adaptés au vieillissement dans le parc existant.
- Nécessité d'études préalables sur la composition sociale des ensembles (logement social et copropriétés) et sur le marché de l'accession sociale.

**TERRITOIRES CONCERNES** : Canourgues

**PUBLIC CONCERNE** : Habitants du quartier, actuels et futurs.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cadre de vie - CVRU14**

**ORIENTATION / ENJEU : Développement durable et environnement**

- faciliter l'accès du public à un environnement de qualité
- renforcer l'accès du public au développement durable

**BESOIN REPÉRÉ : Développement durable et environnement**

- les habitants des QPV profitent peu des principes du développement durable, par manque de connaissance et du fait de priorités matérielles excluant ces démarches,
- On note par ailleurs un manque d'un environnement de qualité dans les quartiers
- La précarité énergétique est de plus en plus présente.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Développement durable et environnement**

- Faciliter l'accès des habitants des QPV à un environnement de qualité
- Développer la formation des habitants aux principes du développement durable
- Mettre en œuvre, avec la participation des habitants, d'actions concrètes d'amélioration de l'environnement dans la ville et les quartiers et d'actions permettant d'intégrer le développement durable dans la vie quotidienne des habitants.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Faciliter la participation des habitants au développement durable
- Accroître la pratique du développement durable
- Permettre aux habitants de peser sur l'amélioration qualitative de l'environnement quotidien,
- Engager les enfants dans la préservation de l'environnement et le développement durable,

**TERRITOIRES CONCERNES : QPV et QVA du Conseil de territoire**

**PUBLIC CONCERNE : Tout public, particulièrement les enfants**

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Emploi/développement économique EDE 1**

**ORIENTATION / ENJEU : Prise en charge précoce des sortants Education Nationale.**

En France 17 % des jeunes de chaque génération sortent du système éducatif en situation d'échec et sans aucune qualification. Cette situation pénalise fortement leur insertion professionnelle. Cette tendance touche de façon plus importante les jeunes habitants des territoires prioritaires qui cumulent des taux d'échec scolaire nettement supérieurs à la moyenne nationale.

**BESOIN REPÉRÉ :**

L'arrêt de la scolarité en situation d'échec scolaire, marque, pour un certain public, le point de départ d'un processus d'exclusion et de marginalisation sociale et professionnelle. Les dispositifs de repérage éducation nationale, bien qu'indispensables, interviennent beaucoup trop tard dans l'année, ne permettant pas un repérage précoce de ce public en grande fragilité ne répondant plus à l'obligation scolaire.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Favoriser un repérage et une prise en charge précoce du public sortant de l'éducation nationale sans solution et sans qualification.
- Permettre une meilleure accessibilité de ce public sur l'apprentissage.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

La mobilisation et la synergie partenariale de l'ensemble des acteurs impliqués vis à vis de ce public (Education nationale, ADDAP 13, Mission Locale, Seconde Chance..) est indispensable afin de permettre à la fois un repérage efficace des publics et une proposition de prise en charge adaptée aux problématique et besoins individuels des jeunes.

**TERRITOIRES CONCERNÉS :** Monaque, Canourgues, Bressons- Blazots, Berre l'Etang,

**PUBLIC CONCERNÉ :** Jeunes sortant de l'éducation nationale sans solution.

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Acteurs compétents et qualifiés sur les problématiques jeunesse et l'insertion socio-professionnelle.
- Qualité de partenariat avec l'éducation nationale et les principaux acteurs jeunesse du territoire.
- Capacité à accompagner et prendre en charge individuellement le public sortant vers des solutions emploi /formation.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Réduction des jeunes en rupture de parcours sortant du système éducatif
- Amélioration des prises en charge précoces des publics sortant sans solutions.
- Augmentation de l'accessibilité de ces publics sur les contrats d'apprentissage.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Emploi/développement économique EDE 2**

**ORIENTATION / ENJEU : Difficultés d'accès des publics les plus fragilisés à des réponses de droit commun.**

Les partenaires qui accueillent le public en insertion constatent des personnes de plus en plus fragilisées qui cumulent de nombreuses difficultés. Les problèmes sociaux, de santé, de logement sont régulièrement évoqués par les structures intervenantes dans le secteur de l'insertion

**BESOIN REPÉRÉ**: Les mécanismes d'exclusion sont souvent la résultante d'un cumul de difficultés sociales et de problématiques personnelles. Avec la dégradation de la situation économique on constate de plus en plus de situations de décrochage des réponses de droit commun accompagnées d'un repli et d'un isolement social. Cette dynamique est particulièrement présente chez les publics les plus fragilisés (Jeunes, femme isolées, seniors).

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Accompagner l'accessibilité pour des publics les plus fragilisés vers les réponses de droit commun.
- Développer des prises en charges et des dispositifs spécifiques pour ces publics.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- L'accompagnement de proximité et la prise en charge individuelle des situations. (Exemple : dispositif seconde chance..).
- La formation ainsi que l'animation du réseau des acteurs de proximité afin de favoriser la notion du co-accompagnement vers le droit commun.

**TERRITOIRES CONCERNÉS : Salon** : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville

**PUBLIC CONCERNÉ** : Demandeurs d'emploi des territoires avec une priorisation des publics jeunes, seniors, femmes isolées.

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Aptitude des porteurs à travailler dans des logiques de co-accompagnement avec les acteurs du droit commun et des territoires.
- Flexibilité des interventions dans la proximité des territoires.
- Capacité à construire des parcours individuels et globaux à partir de la singularité de chaque situation.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmentation de l'accès des habitants les plus fragilisés des territoires dans des parcours vers le droit commun.
- Consolidation des parcours et réduction des phénomènes de décrochage du droit commun.



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Emploi/développement économique EDE 3

**ORIENTATION / ENJEU** : Mobilité internationale.

La mobilité internationale contribue de façon significative à une meilleure insertion professionnelle. Cependant les jeunes issus des territoires prioritaires accèdent plus difficilement aux différents dispositifs existants.

**BESOIN REPÉRÉ** :

Les jeunes ayant eu une expérience à l'étranger s'intègrent plus facilement de façon significative sur le marché de travail quel que soit leur niveau. En plus des compétences et de l'apport personnel que génère un parcours dans un autre pays, la valorisation d'une telle expérience dans le cadre d'une recherche d'emploi est souvent fortement appréciée par les employeurs.

On constate que les jeunes issus des territoires prioritaires accèdent plus difficilement aux différents dispositifs existants et qui pourtant peuvent correspondre à différentes typologies de publics (sans qualification, diplômés...). La méconnaissance de ces solutions, l'absence de projet mais également une forme d'auto-censure peuvent être l'origine de cette situation.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- Favoriser une meilleure accessibilité du public des territoires sur les dispositifs liés à la mobilité internationale.
- Sensibiliser les acteurs locaux sur les questions de mobilité internationale.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- Amélioration de la diffusion de l'information auprès du public.
- Un meilleur accompagnement pour les projets du public.
- Identification de relais locaux pour valoriser cette thématique.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Monaco, Canourgues, Bressons-Blazots,

**PUBLIC CONCERNÉ** : Public jeune

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Connaissance technique des dispositifs existants concernant la mobilité internationale.
- Capacité à mobiliser et à intervenir dans la proximité auprès d'un public peu sensibilisé à cette thématique.
- Travail avec un réseau partenarial d'acteurs locaux

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation du nombre de jeunes des territoires sur les dispositifs de mobilité internationale
- Meilleure connaissance et sensibilisation des acteurs locaux sur cette thématique.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Emploi/développement économique EDE 4**

***ORIENTATION / ENJEU* : Accompagnement des jeunes diplômés**

Les jeunes diplômés issus des territoires prioritaires et plus largement des milieux populaires rencontrent plus de difficultés à trouver un emploi correspondant à leurs qualifications.

**BESOIN REPÉRÉ :**

Un manque de réseau constitue l'une des principales raisons expliquant ce phénomène. Ces jeunes sont souvent contraints d'occuper des emplois d'une qualification inférieure à leur formation initiale, mécanisme qui se réalise au détriment des publics ayant des niveaux inférieurs et qui de fait n'accèdent pas à ce type d'emploi.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Favoriser un accompagnement spécifique des publics jeunes diplômés par des acteurs spécialisés.
- Permettre au public jeune diplômé d'accéder à un réseau d'entreprises.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Une meilleure mise en relation de ce public avec des réseaux de professionnels correspondant au secteur d'activité du jeune.
- Un accompagnement en mobilisant des outils spécifiques. (Coaching ...).
- Favoriser l'accès à des stages en entreprise.
- Une meilleure mobilisation de solutions proposées par le service public à l'emploi (Pôle emploi, Mission Locale).

**TERRITOIRES CONCERNÉS :** Salon : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville, territoire de l'Aggloppole

**PUBLIC CONCERNÉ :** Jeunes demandeurs d'emploi diplômés

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Capacité du porteur à construire un réseau d'entreprises significatif.
- Accompagnement individuel de ce public avec les acteurs économiques correspondant à leur formation initiale, projet professionnel.
- Travail en lien étroit avec le réseau d'acteurs institutionnels et associatifs local et information du public ciblé sur les territoires.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmentation des jeunes accédant à un emploi correspondant à leur projet professionnel.
- Augmentation de la mise en lien Entreprise /jeune.
- Création d'un réseau d'entreprises et de tuteurs.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Emploi/développement économique EDE 5**

**ORIENTATION / ENJEU : Absence de lieux d'accueil de proximité formalisés**

L'évolution de la typologie des demandeurs d'emploi, avec l'augmentation du public senior (notamment féminin) met en évidence une nouvelle population de demandeurs d'emploi mal préparée aux exigences d'une recherche d'emploi. La souffrance générée par une exclusion durable du marché de l'emploi est souvent à l'origine d'un repli sur soi et d'une baisse de d'implication. Motivation qui est pourtant déterminante dans une dynamique de parcours d'insertion et de recherche d'emploi.

**BESOIN REPÉRÉ :**

Avec l'omniprésence des nouvelles technologies dans toutes les phases du parcours d'un demandeur d'emploi, on ne recherche plus un emploi aujourd'hui comme il y a 20 ans. Ce public, souvent issu de secteurs d'emploi où l'usage de nouvelles technologies n'était pas leurs quotidien, peuvent ressentir un grand décalage et avoir cette difficulté supplémentaire à surmonter dans leur recherche d'emploi.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Réduire l'isolement des publics demandeurs d'emploi en grande fragilité par la création d'espaces de proximité.
- Permettre une meilleure accessibilité vers le droit commun par la mobilisation d'acteurs au sein de ces espaces.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

La mise en place d'espaces conviviaux de proximité « d'accompagnement à la recherche d'emploi » peuvent répondre à un public « isolé et décrocheur » d'un parcours d'insertion avec deux orientations principales. (Ces lieux doivent faire l'objet d'une réflexion pluri-partenaire sur leurs animations).

- Retisser des liens avec les solutions de droit commun.
- Accompagner la recherche d'emploi de ces publics (accès aux nouvelles technologies, aide à la rédaction de CV et de lettres).

**TERRITOIRES CONCERNÉS : Monaque, Canourgues, Bressons-Blazots.**

**PUBLIC CONCERNÉ : Public senior, femmes isolées, jeunes décrocheurs.**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Interventions régulières sur les territoires prioritaires.
- Aptitude des porteurs à travailler dans des logiques de co-accompagnement avec les acteurs du droit commun et des territoires. (accueil diagnostic...)
- Maîtrise des techniques de recherche d'emploi.
- Construction d'un cadre d'intervention convivial pour les publics.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Création effective d'espaces identifiés et réguliers sur les territoires.
- Fréquentation du public cible sur ces espaces (public senior, femme isolée....)
- Nombre de parcours dans le droit commun de ces publics.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ: Emploi/développement économique EDE 6**

**ORIENTATION / ENJEU : Problématique de mobilité**

Étant donné les caractéristiques du bassin d'emploi, l'accès à une mobilité autonome sur le territoire de l'Agglopoie est un élément déterminant dans une démarche d'accès à l'emploi.

**BESOIN REPÉRÉ :**

Si le permis de conduire constitue l'une des premières étapes indispensables de cette dynamique, elle n'est cependant pas suffisante à l'accès à l'autonomie. L'acquisition d'un véhicule mais également les frais d'assurance et d'entretien de ces véhicules (souvent d'occasion) constituent également des obstacles importants à cette mobilité. Un travail sur la mobilité (Aide au permis de conduire), peut également constituer, pour certains publics fragilisés et isolés un élément dynamisant pour l'amorce d'un parcours d'insertion.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Développer les actions visant à réduire les freins liés à la mobilité.
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions de mobilité.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- L'aide au permis de conduire.
- L'aide à l'accès au réseau de transport en commun.
- Le développement d'action de co-voiturage.
- La création d'un garage social.

**TERRITOIRES CONCERNÉS :** Canourgues, Monaque , Bressons Blazot.

**PUBLIC CONCERNÉ :** Demandeurs d'emplois prioritaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux, seniors, travailleurs handicapés....)

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Acteurs en capacité de diagnostiquer et prendre en considération les problématiques de mobilité chez un public en insertion.
- Connaissance locale des problématiques de mobilité.
- Travail en lien étroit avec l'ensemble des acteurs insertion du territoire.
- Connaissance des dispositifs et des aides à la mobilité du droit commun.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmentation des publics en insertion accédant à plus d'autonomie dans leurs démarches.
- Meilleure connaissance par les acteurs locaux des différents dispositifs d'accès à la mobilité du droit commun.
- Augmentation des orientations du public vers les acteurs spécialisés.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Emploi/développement économique EDE 7**

**ORIENTATION / ENJEU : Freins liés à la garde d'enfant**

Les difficultés d'accès à une garde d'enfant constituent un frein à la reprise d'activité pour certain public. Cette tendance est naturellement beaucoup plus pénalisante pour les mères isolées.

**BESOIN REPÉRÉ :**

Les freins liés à la garde d'enfant demeurent, malgré des projets développés sur le territoire de Salon-de-Provence, une difficulté qui pénalisent plus fortement les mères isolées. En effet une situation de d'inactivité professionnelle ne permet pas forcément l'accès à des modes de garde de la petite enfance.

Les besoins se situent à deux niveaux :

- Des modes de garde occasionnels rapidement mobilisables permettant de réaliser les démarches de recherche d'emploi (entretiens, rendez-vous...).
- Des modes de gardes réguliers lors de la reprise d'une activité (Formation, emploi..).

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Favoriser une meilleure accessibilité sur les modes de garde des publics en parcours d'insertion.
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions de garde d'enfant.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- L'identification d'un acteur en charge de cette thématique.
- Une meilleure mobilisation des réponses de droit commun.
- Une réflexion commune des acteurs de l'insertion et de la petite enfance afin de développer des actions spécifiques sur les différents territoires (Exemple projet Salonais).

**TERRITOIRES CONCERNÉS : Salon : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville**

**PUBLIC CONCERNÉ : Demandeurs d'emploi (priorisation mères isolées)**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Porteurs ayant des connaissances spécifiques sur les problématiques et les dispositifs d'accueil petite/enfance.
- Capacité à piloter une action en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés par la thématique (petite enfance et insertion).

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmentation de l'accès des publics en insertion à des modes de garde de la petite enfance.
- Sensibilisation effective de l'ensemble des acteurs locaux à cette thématique.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Emploi/développement économique EDE 8

**ORIENTATION / ENJEU** : Le développement d'actions d'insertion par l'activité économique.

Afin de garantir une meilleure accessibilité vers l'emploi durable des personnes les plus fragilisées, la mobilisation d'expériences professionnelles dans un cadre sécurisé est nécessaire à la construction d'un parcours de retour à l'emploi.

**BESOIN REPÉRÉ** :

Historiquement le territoire de l'Agglopoie connaît un déficit d'actions liées à l'insertion par l'activité économique. Cette situation s'explique essentiellement par l'absence d'un Plan Local par l'Activité Economique (PLIE) outil important permettant de dynamiser un territoire. Construire de nouvelles réponses « d'emplois d'étapes » en fonction de la problématique et de la typologie des différents publics demeure un outil fondamental pour le retour à l'emploi des personnes les plus fragilisées.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- Favoriser le développement d'actions et de projets liés à l'insertion par l'activité économique.
- Diversifier les supports techniques.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Trois niveaux d'action sont possibles en fonction du parcours des demandeurs d'emploi :

- Les chantiers jeunes et éducatifs (constituant la plupart des cas une première expérience professionnelle pour un public jeune).
- Les chantiers d'insertion validés en CDIAE.
- Les entreprises d'insertion

La diversification des outils devra tenir compte de favoriser une meilleure accessibilité du public féminin.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons-Blazots

**PUBLIC CONCERNÉ** : Demandeurs d'emplois prioritaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux, seniors, travailleurs handicapés...)

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Acteurs ayant des compétences avérées dans le domaine de l'insertion par l'activité économique.
- Projet construit en concertation avec les besoins et les acteurs des territoires.

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation des actions d'insertion par l'activité économique.
- Meilleur accès des publics des territoires sur ces actions.
- Diversification des supports.
- Augmentation du public féminin dans les actions.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Emploi/développement économique EDE 9

**ORIENTATION / ENJEU** : Accompagnement à la création d'entreprise.

Les demandeurs d'emploi habitant les quartiers prioritaires créent moins d'entreprises par rapport aux autres territoires.

**BESOIN REPÉRÉ** :

On constate de façon récurrente que les demandeurs d'emploi des territoires politique de la ville accèdent plus difficilement aux mesures d'accompagnement concernant la création d'entreprise. Cette situation peut être la résultante de différents éléments :

- Difficulté d'accès à l'information
- Besoin d'un accompagnement spécifique et adapté.
- Intervention dans la proximité.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- Permettre aux demandeurs d'emploi d'accéder plus facilement aux dispositifs d'aide à la création d'entreprise.
- Sensibiliser les acteurs du territoire aux questions de création d'entreprise.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

La mise en œuvre de cet objectif va nécessiter une meilleure mobilisation de l'ensemble de l'offre existante dans ce domaine : Stages et actions des chambres consulaires (CCIMP, CMA), Plateforme d'initiatives locales, Actions de pôle emploi.....

Un travail préliminaire avec l'ensemble des acteurs concernés par cette thématique va permettre de déterminer quelle sera l'approche la plus adaptée pour répondre aux problématiques d'accessibilité des publics.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : **Salon** : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville

**PUBLIC CONCERNÉ** : Demandeurs d'emplois prioritaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux, seniors, travailleurs handicapés....).

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Compétences des porteurs sur la création d'entreprise et sur l'accompagnement des publics en insertion.
- Développement de projet en lien et en complémentarité avec l'ensemble des acteurs de cette thématique.
- Intervention et accompagnement des publics dans la proximité en lien avec les acteurs des territoires.
- Approche innovante sur la thématique.

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation des publics des territoires accédant aux dispositifs d'aide à la création d'entreprises.
- Amélioration de la lisibilité de l'offre globale d'aide à la création auprès des publics et des acteurs.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Emploi/développement économique EDE 10**

**ORIENTATION / ENJEU : Une difficulté de déplacement des publics sur les zones d'activités économique ou agricole**

La nature du tissu économique et la situation géographique de notre territoire vis-à-vis des différents bassins d'emploi obligent la majorité des personnes en recherche d'emploi à se déplacer pour accéder à une activité professionnelle.

**BESOIN REPÉRÉ :**

Le réseau de transport en commun existant ne correspond pas toujours à la réalité des besoins de déplacements et montre des signes de fragilité notamment pour les activités économiques nécessitant une prise de poste sur des horaires décalés. Cette situation est fortement prégnante pour les plates-formes logistiques qui représentent un important potentiel d'emplois pour les publics en insertion ne possédant pas de moyens de déplacement autonome.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Favoriser la mobilité et l'accès des demandeurs d'emploi sur les offres d'emplois des zones d'activités du territoire.
- Développer de nouvelles réponses de mobilité.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

Afin de déterminer le type de réponses à mettre en œuvre une phase de diagnostic est nécessaire

- Le volume réel du potentiel d'emplois proposés.
- Les problématiques et les freins des publics en insertion pour l'accès vers ces types d'emploi.
- Les difficultés identifiées par les entreprises.

**TERRITOIRES CONCERNÉS :** Salon : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville, Territoire Agglopolé.

**PUBLIC CONCERNÉ :** Demandeurs d'emplois prioritaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux, seniors, travailleurs handicapés....)

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Porteur ayant la légitimité et la connaissance des principales problématiques locales de mobilité des publics en insertion.
- Capacité à travailler en lien avec les acteurs économiques du territoire dans une logique intercommunale.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmentation de l'accessibilité des demandeurs d'emploi des territoires ayant des problèmes de mobilité sur les offres d'emploi locales.
- Qualité de réponses innovantes développées dans ce domaine
- Implication des entreprises dans le processus.



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Emploi/développement économique EDE 11

**ORIENTATION / ENJEU** : Valorisation de l'emploi local

Amélioration de la mise en relation entre les emplois créés localement et les demandeurs d'emploi en insertion du territoire.

**BESOIN REPÉRÉ** :

Les créations d'emplois locaux relatifs aux grands projets immobiliers du territoire ne profitent pas toujours aux demandeurs d'emploi de la zone. A ce jour, il n'existe pas de cadre formalisé et de procédure permettant cette dynamique de rapprochement. Cette situation est beaucoup plus marquée pour les publics en difficulté d'insertion.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- Favoriser une meilleure mise en relation entre les entreprises créant de l'emploi sur le territoire.
- Permettre un meilleur accès des publics en insertion sur ces postes.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- La mobilisation des clauses sociales pour les marchés publics et notamment dans la perspective du projet ANRU sur le quartier des Canourgues.
- La mise en œuvre d'une charte de promotion à l'emploi basée sur le volontariat des entreprises concernant les projets immobiliers privés.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Territoire de l'Agglopoie

**PUBLIC CONCERNÉ** : Demandeurs d'emplois prioritaires (jeunes, bénéficiaires des minimas sociaux, seniors, travailleurs handicapés...).

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Acteurs ayant la légitimité et les compétences spécifiques au travail avec le monde économique du territoire.
- Projet développé en partenariat avec l'ensemble des acteurs intercommunaux en lien avec la thématique.

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation des offres d'emplois locaux.
- Augmentation des nombres de demandeurs d'emploi des territoires accédant à des offres d'emploi locales notamment pour les publics en insertion.
- Amélioration de l'articulation entre le monde économique et les actions d'insertion par l'activité économique.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Emploi/développement économique EDE 12

**ORIENTATION / ENJEU** : Savoir de base et compétences clefs

L'accès aux savoirs de base est un élément clef dans la réussite de parcours d'insertion, de formation et d'accès à l'emploi.

**BESOINS REPÉRÉS** :

L'absence de maîtrise des savoirs de base et des compétences clefs constitue un frein dans l'accessibilité à un parcours d'insertion professionnelle. La non maîtrise pour des publics en fragilités de ces savoirs impacte fortement leurs confiances personnelles ainsi que leur capacité à se projeter dans des secteurs professionnels et des parcours de formation qui pourraient pourtant leur être accessibles.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- Favoriser l'accès aux premiers savoirs et aux compétences clefs pour un public s'inscrivant dans un parcours d'insertion professionnelle
- Permettre à un public en fragilité de reprendre confiance et de se projeter dans un projet professionnel et de formation.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

- développer des actions complémentaires au droit commun dans l'objectif de favoriser l'accès aux différentes offres de formation régionale et du service public à l'emploi.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville

**PUBLIC CONCERNÉ** : Demandeurs d'emplois prioritaires (jeunes, Femmes, bénéficiaires des minimas sociaux, seniors...).

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Acteurs ayant la légitimité et les compétences spécifiques pour mettre en place des actions d'apprentissage des savoirs de bases et des compétences clefs.
- Les projets proposés doivent être en complémentarité du droit commun et en partenariat avec l'ensemble des acteurs intercommunaux en lien avec la thématique.
- les approches pédagogiques innovantes seront privilégiées.

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation des nombres de demandeurs d'emploi des territoires accédant à l'offre publique de formation.
- Augmentation des nombres de demandeurs d'emploi des territoires accédant à des parcours accompagnés par le service public à l'emploi

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite Éducative RE1

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe accessibilité : Favoriser le décroisement l'ouverture vers l'extérieur et l'égalité des droits.

**BESOIN REPÉRÉ** : Le rôle du sport et de la culture (+ sciences/numérique...) sont des facteurs d'éducation de socialisation qui permettent aux jeunes d'assimiler les valeurs, les normes, les codes, les rôles et les conventions du groupe social dans lequel ils évoluent, se sont donc des vecteurs d'ouverture et de socialisation, qui traduisent la manière dont un individu devient membre d'une société !

Aujourd'hui sur ces 3 territoires l'accès à cette offre éducative (Sport Culture) est beaucoup moins important que sur le reste des territoires de la ville.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** : *Promouvoir l'accès des jeunes à l'offre éducative* :

- Permettre aux jeunes d'accéder à des activités, des spectacles et des pratiques culturelles, notamment en réduisant les freins (économiques, représentations, isolements, « c'est pas pour moi »,...).
- Diversifier et étendre l'accès aux pratiques sportives licenciées et en recherchant la mobilisation des ressources locales, favorables à la mixité sociale et la mixité filles/garçons.
- Favoriser l'accès et l'appropriation par tous des Technologies de l'Information et de la Communication, par le développement d'offres numériques innovantes (Fablab...).
- Sensibiliser les jeunes notamment les filles à la culture scientifique et technique par une approche ludique et contribuer à l'émergence de nouvelles vocations vers les métiers scientifiques et techniques.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL** :

Les objectifs opérationnels sont détaillés afin de développer des contenus sur chaque axe de l'offre éducative : Sport, Culture (art), Numérique, sciences, et ce à travers une démarche de projet intégré qui doit prendre en compte chaque problématique d'accessibilité (freins) sur chacun des contenus abordés (sensibilisation, mobilité, information, tarification...).

**Difficulté d'accessibilité à l'offre éducative de la ville.**

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : 3/25ans

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Actions innovantes et pédagogiques permettant l'accès à l'information et à la compréhension du système éducatif.
- Associer les professionnels de l'Education Nationale a la construction de la démarche.
- Qualification et compétence des intervenants.
- Climat de convivialité et de bienveillance

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Création d'espaces d'échange et de rencontre entre parents, enfants et enseignants.
- Augmentation des rencontres entre parents, enseignants, enfants.
- Augmentation du nombre de parents dans les instances scolaires (réunion scolaires, conseils d'écoles ...

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite Éducative RE2

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe accessibilité : Favoriser le décroisement l'ouverture vers l'extérieur et l'égalité des droits.

**BESOIN REPÉRÉ** : L'ouverture, les espaces de rencontres sont des facteurs d'éducation de socialisation qui permettent aux jeunes d'assimiler les valeurs, les normes, les codes, les rôles et les conventions du groupe social dans lequel ils évoluent, se sont donc des vecteurs d'ouverture et de socialisation, qui traduisent la manière dont un individu devient membre d'une société !

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** *Favoriser l'accessibilité à une diversité de projets et d'activités en direction des jeunes :*

- Développer les actions permettant la découverte des métiers, des passions, des institutions, des savoir-faire
- Développer des actions permettant d'élargir l'environnement de l'enfant, géographique, humain, culturel...par la rencontre, le lien social, les échanges interculturels ...

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL** :

Ces objectifs permettent d'élargir le champ des possibles et lutter contre la reproduction sociale ou le « c'est pas pour moi ».

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : **Salon** : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville

**PUBLIC CONCERNÉ**: 3/25ans

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Action de groupe garantissant l'expression au sein d'espace de parole
- Mobilisation de tiers spécialistes selon des thèmes d'actualités ou/et en rapport avec les besoins exprimés.
- Augmentation de la diversité du public
- Cohérence des interventions dans la continuité (des thèmes, des rythmes, régularité...)
- Réponses adaptées filles / garçons.
- Mobilisation d'un partenariat avec les acteurs du réseau éducatif (CIO, Mission d'Insertion, Collèges, Lycée, Université, Grandes Écoles), d'insertion (2<sup>nd</sup>e chance, Pole emploi, Mission Locale, AFII, Chambres Consulaires, CFA, Organismes de Formation...) et du monde professionnel.
- Implication des parents.
- Intervenants qualifiés

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Création ou renforcement des espaces de parole et de rencontre avec des tiers spécialistes.
- Augmentation du nombre de personnes touchées
- Fidélisation du public.
- Nombre de rencontres proposées

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite éducative RE3

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe Parentalité : Accompagner les parents dans la réussite de leur enfant

**BESOIN REPÉRÉ** : La complexité du système éducatif, l'étendue et le nombre des savoirs mis en œuvre, la difficulté qu'ont les familles à accompagner les enfants dans leur scolarité notamment pour les familles les plus démunies, le travail personnel accompli hors de l'école contribue à creuser les écarts entre les enfants.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** : *Faciliter le lien parent enfant école et communauté éducative* :

- Développer des actions permettant de faire rentrer les parents dans l'école, encourager la participation et l'implication dans les différentes instances scolaires (réunions scolaires, les conseils d'écoles, les collectifs parents...).
- Développer des actions permettant de mieux " décrypter " l'école, ses codes et ses usages et permettre aux parents d'accompagner l'enfant dans sa scolarité (organisation, évaluation, orientation...).
- Favoriser une réflexion sur les représentations de l'école envers les parents.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL** :

Ces objectifs permettent de mieux définir une approche globale autour de l'enfant : *la coéducation*, en particulier le lien avec l'école

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : Parents/Éducation Nationale

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Actions innovantes et pédagogiques permettant l'accès à l'information et à la compréhension du système éducatif.
- Associer les professionnels de l'Éducation Nationale à la construction de la démarche.
- Qualification et compétence des intervenants.
- Climat de convivialité et de bienveillance

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Création d'espace d'échanges et de rencontres entre parents, enfants et enseignants.
- Augmentation des rencontres entre parents, enseignants, enfants.
- Augmentation du nombre de parents dans les instances scolaires (réunion scolaires, conseils d'écoles ...)

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite éducative RE4

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe Parentalité : Accompagner les parents dans la réussite de leur enfant

**BESOIN REPÉRÉ** : L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** *Favoriser le développement d'actions à destination des parents afin de les soutenir dans leur rôle auprès de leur(s) enfant(s) en s'appuyant sur leurs compétences parentales :*

- Organiser des temps d'échanges entre parents sur des thématiques liées aux préoccupations et aux fonctions parentales (la place du père, l'exercice de l'autorité parentale, les risques liés à l'adolescence, les réseaux sociaux...).
- Faciliter **le départ en vacances autonome des familles** par l'information, l'accompagnement de demande individuel et de projet collectif afin de favoriser l'épanouissement familial.
- Faciliter **le partage et la pratique Parents /Enfants des loisirs et des activités** par l'information, l'accompagnement de demande individuel et de projet collectif afin de favoriser l'épanouissement familial.
- Favoriser l'apprentissage de la langue pour les parents peu ou non francophones afin de leur permettre de mieux appréhender l'environnement social et la scolarité de leurs enfants (approche innovante recherchée).
- Faciliter l'accès et l'appropriation des parents des Technologies de l'Information et de la Communication, pour mieux accompagner la scolarité de leurs enfants et pour être plus autonomes dans les démarches numériques de la vie quotidienne.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL** :

Ces objectifs permettent de répondre aux différents besoins facilitant l'exercice de la parentalité.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : **Salon** : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville

**PUBLIC CONCERNÉ** : Parents

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Qualification et compétence des intervenants.
- Actions adaptées mères / actions adaptées pères.
- Accompagnement des parents vers une démarche autonome

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation du nombre de départs en vacances autonome des familles accompagnées
- Augmentation des temps d'échanges entre parents autour des fonctions parentales
- Augmentation du nombre d'actions parent/enfant pratiquant des loisirs et des activités
- Augmentation du nombre de parents participant aux ateliers sociolinguistiques
- Augmentation des parents sensibilisés aux outils numériques

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Cohésion sociale / Réussite éducative RE5**

**ORIENTATION / ENJEU : selon le projet de territoire**

Axe citoyenneté : Des jeunes pleinement citoyens

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise économique et sociale que traverse la France engendre aussi une crise démocratique. L'abstention est croissante, les habitants n'ont plus confiance en leurs élus et institutions, le doute s'installe sur l'égal accès aux droits et aux traitements. Il en découle un renoncement de la part des habitants qui ne se sentent plus entendus, compris, représentés. Ce phénomène est d'autant plus prégnant au sein des populations les plus précaires. L'exclusion de la vie sociale rend difficile l'adhésion à des valeurs partagées, et le sentiment d'appartenance à une « communauté de destin », conditions nécessaires à l'engagement citoyen. L'expression des habitants, leur participation aux processus de décision, la réappropriation des principes fondamentaux de la citoyenneté sont donc les conditions pour réussir la lutte contre l'exclusion, le repli identitaire et pour réhabiliter le vivre ensemble.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL *Développer des actions favorisant l'apprentissage de la citoyenneté et le pouvoir d'agir* :**

- Renforcer l'implication et la participation des jeunes dans les instances et processus de concertation des territoires.
- Favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre directe des actions et en valorisant leurs savoir-faire.
- Promouvoir et diversifier les situations permettant aux jeunes de développer et d'exercer leurs compétences sociales en offrant la possibilité d'engagement d'utilité sociale, d'intérêt général, valorisant dans le cadre d'un parcours.
- Développer des actions permettant de sensibiliser les jeunes sur des sujets de société (égalité homme/femme, discrimination, valeurs républicaines, laïcité et religion, violence...).

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

Ces objectifs permettent de valoriser le jeune comme un citoyen à part entière dans son implication au processus de réflexion, de décision... Ils permettent également de créer des espaces de citoyenneté active.

**TERRITOIRES CONCERNÉS : Salon : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville**

**PUBLIC CONCERNÉ : 6/25 ans**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Actions innovantes et pédagogiques permettant l'accès à l'information et à la compréhension du système éducatif.
- Associer les professionnels de l'Education Nationale à la construction de la démarche.
- Qualification et compétence des intervenants.
- Climat de convivialité et de bienveillance

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Création d'espace, d'échanges et de rencontres entre parents, enfants et enseignants.
- Augmentation des rencontres entre parents, enseignants, enfants.
- Augmentation du nombre de parents dans les instances scolaires (réunion scolaires, conseils d'écoles ...)

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite éducative RE6

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe citoyenneté : Des jeunes pleinement citoyens

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise économique et sociale que traverse la France engendre aussi une crise démocratique. L'abstention est croissante, les habitants n'ont plus confiance en leurs élus et institutions, le doute s'installe sur l'égal accès aux droits et aux traitements. Il en découle un renoncement de la part des habitants qui ne se sentent plus entendus, compris, représentés. Ce phénomène est d'autant plus prégnant au sein des populations les plus précaires. L'exclusion de la vie sociale, rend difficile l'adhésion à des valeurs partagées, et le sentiment d'appartenance à une « communauté de destin », conditions nécessaires à l'engagement citoyen. L'expression des habitants, leur participation aux processus de décision, la réappropriation des principes fondamentaux de la citoyenneté sont donc les conditions pour réussir la lutte contre l'exclusion, le repli identitaire et pour réhabiliter le vivre ensemble.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** *Favoriser le développement des compétences psychosociales permettant d'exercer pleinement sa citoyenneté :*

- Développer des actions éducatives permettant de favoriser le libre choix, l'autonomie, la posture.
- Favoriser l'expression des jeunes, leurs prises de paroles, leurs esprits critiques par la mise en place d'espaces de débat.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL** :

Ces objectifs permettent de développer les aptitudes et aptitudes à pouvoir exercer sa citoyenneté.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : 6/25 ans

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Qualification et compétence des intervenants.
- Approche adaptée prenant en compte le public cible et la mixité sociale (forme et contenu de l'action / compétences de l'intervenant / approche en réseau...).
- Action de groupe garantissant l'expression au sein d'espace de parole (en utilisant par exemple les nouveaux moyens de communication NTIC ....)
- Mobilisation de tiers spécialistes selon des thèmes d'actualité ou/et en rapport avec les besoins exprimés.
- Mobilisation de supports adaptés et innovants.

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation du degré d'investissement des jeunes dans les débats.
- Augmentation des initiatives et projet élaborés et conduit par les jeunes
- Création d'espaces de débats



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite éducative RE7

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe scolarité : Une scolarité de la réussite

**BESOIN REPÉRÉ** : La complexité du système éducatif, l'étendue et le nombre des savoirs mis en œuvre, la difficulté qu'ont les familles à accompagner les enfants dans leur scolarité notamment pour les familles les plus démunies, le travail personnel accompli hors de l'école contribuent à creuser les écarts entre les enfants, font qu'une offre complémentaire à l'Education Nationale est fondamentale.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** *Soutenir l'éducation nationale dans sa fonction de réussite scolaire :*

- Soutenir l'acquisition des savoirs fondamentaux, lecture, écriture, mathématiques et histoire par des approches pédagogiques complémentaires à l'éducation nationale.
- Développer des modes d'accompagnement individuels et semi collectifs complémentaires et innovants en fonction des besoins scolaires ciblés, appui méthodologique, organisation, stratégie d'apprentissage...
- Développer des actions d'accompagnement des moments clés de la scolarité, périodes de transition et rentrée scolaire pour l'enfant et ses parents.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL** :

Ces objectifs permettent de prévenir, dès les débuts de la scolarité, les échecs précoces et les exclusions sociales qui leur sont liés.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : 6/25 ans

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Co construction avec l'équipe enseignante
- Qualification et compétence des intervenants.
- Mobilisation de supports adaptés et innovants.

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Amélioration de l'acquisition des savoirs fondamentaux
- Amélioration de l'autonomie et de la méthodologie de travail
- Nombre d'enfants touchés au travers des actions organisées autour des moments clés

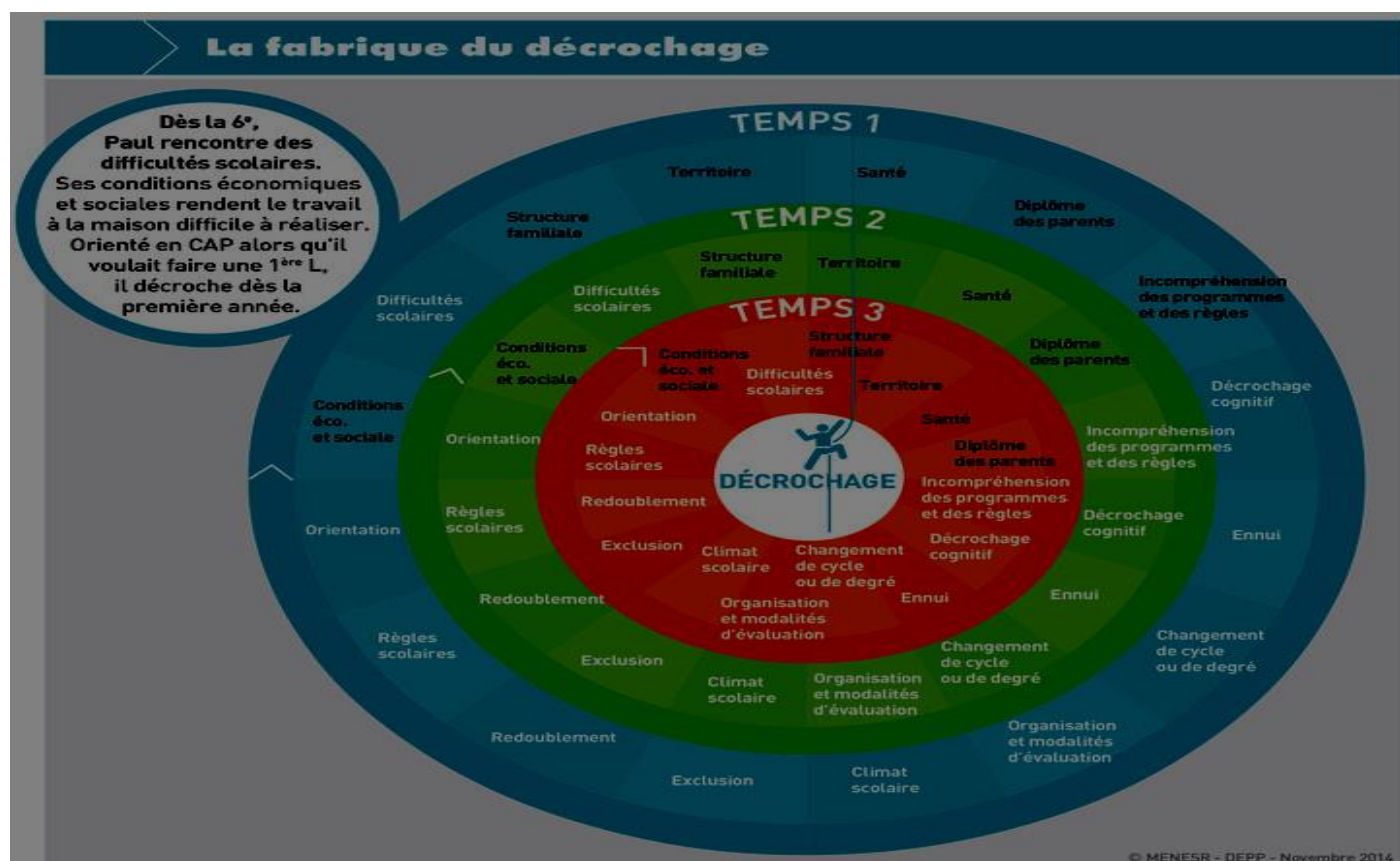
**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite éducative RE8

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe scolarité : Une scolarité de la réussite

**BESOIN REPÉRÉ** : Le décrochage est un processus multifactoriel, complexe, comportant des facteurs externes et internes qui interagissent entre eux.



La Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (Depp) du ministère de l'Éducation nationale a mis en évidence des déterminants significatifs dont certains sont au cœur de la relation entre le jeune, sa famille et l'école telles que la difficulté scolaire, l'orientation subie ou encore la structure du ménage.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** *Promouvoir la persévérance scolaire (décrochage scolaire) :*

- Développer et soutenir les initiatives au sein des établissements scolaires visant à revaloriser et à redonner du sens à l'école
- Développer des instances de repérage en amont des premiers signes de fragilité et de décrochage scolaire (cellule de veille, groupe de prévention, etc...)
- Développer des démarches innovantes et personnalisées de soutien scolaire.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

Ces objectifs permettent d'anticiper sur les risques de décrochage, donc d'agir plus en amont, mais également de prendre mieux en charge en intra des établissements scolaires la remobilisation du jeune.

**TERRITOIRES CONCERNES :** Salon : Canourgues, Monaque, Bressons, Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, Centre-Ville

**PUBLIC CONCERNE :** 10/18ans présentant des premiers signes de fragilités

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Public cible en amont du décrochage
- Action coconstruite avec l'Education Nationale
- Qualification et compétence des intervenants.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Diminution de l'absentéisme
- Création ou renforcement d'espaces de repérage

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : Cohésion sociale / Réussite éducative RE9

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Axe scolarité : Une scolarité de la réussite

**BESOIN REPÉRÉ** : Les élèves issus de familles modestes sur les territoires prioritaires sont moins diplômés de par les obstacles scolaires et culturels qui les font souvent renoncer à se diriger vers des études longues alors qu'ils en ont les capacités.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** *Promouvoir la réussite des jeunes issus des quartiers dans l'enseignement supérieur, et notamment dans des filières d'excellence :*

- Développer des actions permettant un accompagnement personnalisé individuel ou en groupe (écoute conseils, coaching, écurie préparation diplôme concours, soutien scolaire, orientation, découverte des filières, des métiers...) permettant aux jeunes issus des quartiers d'accéder à l'enseignement supérieur et aux filières d'excellence.
- Développer les cordées de la réussite sur la ville.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

Ces objectifs doivent permettre de promouvoir et accentuer les parcours de réussite dans les quartiers.

- Ouverture sociale et égalité des chances et des droits.
- Permettre à des jeunes d'atteindre leur propre niveau d'excellence.
- Accroître le nombre d'étudiants atteignant l'université ou les filières d'excellence.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : 11/25 ans

**CONDITIONS DE REALISATIONS :**

- Créer les conditions de repérage en amont
- Qualification et compétence des intervenants.
- Approche complémentaire à l'Education Nationale (dès le collège)
- Approche innovante et adaptée en fonction des profils

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmentation du nombre de jeune issus des quartiers dans les filières d'excellence

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE** : Cohésion sociale / Culture Citoyenneté et vie en société CCVS1

**ORIENTATION / ENJEU** : Culture / Accès à la Culture

**BESOIN REPÉRÉ** : Difficulté d'accessibilité à l'offre culturelle sur les quartiers

**OBJECTIF OPERATIONNEL** : *Faciliter l'accès à la culture (droit garanti par la Constitution).*

- Permettre aux habitants des quartiers d'accéder à des activités, des spectacles et des pratiques culturelles, notamment en réduisant les freins (économiques, représentations, isolements...).
- Développer des lieux, des espaces culturels de proximité de qualité, permettant à la fois de développer l'accessibilité de la culture et de valoriser l'expression des habitants et l'image des territoires

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Créer des passerelles permettant de répondre aux différents freins à l'accès à la culture.

**TERRITOIRES CONCERNES** : Canourgues (projet de territoire), Monaque, Bressons,  
Berre : Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE** : Adultes, Familles

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Propositions culturelles diversifiées.
- Mobilisation du droit commun
- Qualification et compétences des intervenants.

**RESULTATS ATTENDUS** :

Élargissement du public effectivement touché : public non touché par les différentes structures.  
Augmentation du public ayant accès aux manifestations, spectacles et activités.  
Création d'espaces culturels permanents

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion sociale / Culture, Citoyenneté et vie en société CCVS2**

**ORIENTATION / ENJEU : Culture / Développer la culture comme outil de lien social**

**BESOIN REPÉRÉ** : « Le niveau de cohésion sociale permet de favoriser les synergies des organisations et la qualité de vie des membres des sociétés. » Emile Durkheim

- Le besoin d'ouverture, de décloisonnement territorial et social, de rencontres, d'échanges...
- La crise sociale, démocratique, entraîne repli identitaire et communautarisme, qu'il soit culturel, religieux ou tout simplement social. Dans un contexte pluriel, il s'agit de réaffirmer les valeurs de la Cohésion Social et Nationale en développant leur expérimentation concrète, et ainsi de cultiver le sentiment commun d'appartenance.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : *Développer la culture comme outil de lien social.***

- Favoriser les rencontres, l'échange, la participation des habitants par le développement d'activités, manifestations et rencontres culturelles à diverses échelles territoriales.
- Développer des lieux, des espaces culturels de proximité de qualité, permettant à la fois de développer l'accessibilité de la culture et de valoriser l'expression des habitants et l'image des territoires.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Donner l'accès à toutes et à tous en encourageant naturellement ce qui invite au « vivre ensemble » comme, par exemple, le développement des échanges intergénérationnels, les rencontres et l'ouverture de tous sur le monde...
- Susciter les actions utilisant la culture comme moyen de socialisation ou de reconstruction du lien social
- Accompagner des projets artistiques ou culturels favorisant la rencontre avec de nouveaux publics, notamment ceux qui sont les plus éloignés de la culture
- Transformer les territoires prioritaires en territoires ressources notamment sur le Canourgues.

**TERRITOIRES CONCERNES :**

Salon : Canourgues, Monaque, Bressons  
Berre : Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE : tout public**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Mise en valeur de la créativité et de l'implication des habitants.
- Ouverture de l'action en direction de publics d'autres territoires (mixité sociale).
- Implication des services de droit commun et le monde associatif.
- Événements délocalisés quartiers-ville/ville-quartiers

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Création d'espaces d'échanges permanents.
- Augmentation du nombre de participants.
- Participation des habitants d'autres territoires, particulièrement copropriétés/résidences

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE** : Cohésion sociale / Culture Citoyenneté et vie en société CCVS3

**ORIENTATION / ENJEU** : Culture / Promotion de la diversité culturelle

**BESOIN REPÉRÉ** : Convention de l'Unesco sur la protection et la promotion de la diversité culturelle :

« La Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, réunie à Paris du 3 au 21 octobre 2005 pour sa 33e session,

*Affirmant* que la diversité culturelle est une caractéristique inhérente à l'humanité,

*Consciente* que la diversité culturelle constitue un patrimoine commun de l'humanité et qu'elle devrait être célébrée et préservée au profit de tous,

*Sachant* que la diversité culturelle crée un monde riche et varié qui élargit les choix possibles, nourrit les capacités et les valeurs humaines, et qu'elle est donc un ressort fondamental du développement durable des communautés, des peuples et des nations,

*Rappelant* que la diversité culturelle, qui s'épanouit dans un cadre de démocratie, de tolérance, de justice sociale et de respect mutuel entre les peuples et les cultures, est indispensable à la paix et à la sécurité aux plans local, national et international,

*Célébrant* l'importance de la diversité culturelle pour la pleine réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres instruments universellement reconnus,

*Soulignant* la nécessité d'intégrer la culture en tant qu'élément stratégique dans les politiques nationales et internationales de développement, ainsi que dans la coopération internationale pour le développement, en tenant également compte de la Déclaration du Millénaire de l'ONU (2000) qui met l'accent sur l'éradication de la pauvreté,

*Considérant* que la culture prend diverses formes dans le temps et dans l'espace et que cette diversité s'incarne dans l'originalité et la pluralité des identités ainsi que dans les expressions culturelles des peuples et des sociétés qui constituent l'humanité,

*Reconnaissant* l'importance des savoirs traditionnels en tant que source de richesse immatérielle et matérielle, et en particulier des systèmes de connaissance des peuples autochtones, et leur contribution positive au développement durable, ainsi que la nécessité d'assurer leur protection et promotion de façon adéquate,

*Reconnaissant* la nécessité de prendre des mesures pour protéger la diversité des expressions culturelles, y compris de leurs contenus, en particulier dans des situations où les expressions culturelles peuvent être menacées d'extinction ou de graves altérations,

*Soulignant* l'importance de la culture pour la cohésion sociale en général, et en particulier sa contribution à l'amélioration du statut et du rôle des femmes dans la société,

*Consciente* que la diversité culturelle est renforcée par la libre circulation des idées, et qu'elle se nourrit d'échanges constants et d'interactions entre les cultures,

*Réaffirmant* que la liberté de pensée, d'expression et d'information, ainsi que la diversité des médias, permettent l'épanouissement des expressions culturelles au sein des sociétés,

*Reconnaissant* que la diversité des expressions culturelles, y compris des expressions culturelles traditionnelles, est un facteur important qui permet aux individus et aux peuples d'exprimer et de partager avec d'autres leurs idées et leurs valeurs,

*Rappelant* que la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle, et réaffirmant le rôle fondamental que joue l'éducation dans la protection et la promotion des expressions culturelles,

*Considérant* l'importance de la vitalité des cultures pour tous, y compris pour les personnes appartenant aux minorités et pour les peuples autochtones, telle qu'elle se manifeste par leur liberté de créer, diffuser et distribuer leurs expressions culturelles traditionnelles et d'y avoir accès de manière à favoriser leur propre développement,

*Soulignant* le rôle essentiel de l'interaction et de la créativité culturelles, qui nourrissent et renouvellent les expressions culturelles, et renforcent le rôle de ceux qui œuvrent au développement de la culture pour le progrès de la société dans son ensemble,

*Convaincue* que les activités, biens et services culturels ont une double nature, économique et culturelle, parce qu'ils sont porteurs d'identités, de valeurs et de sens et qu'ils ne doivent donc pas être traités comme ayant exclusivement une valeur commerciale,

*Constatant* que les processus de mondialisation, facilités par l'évolution rapide des technologies de l'information et de la communication, s'ils créent les conditions inédites d'une interaction renforcée entre les cultures, représentent aussi un défi pour la diversité culturelle, notamment au regard des risques de déséquilibres entre pays riches et pays pauvres,

*Consciente* du mandat spécifique confié à l'UNESCO d'assurer le respect de la diversité des cultures et de recommander les accords internationaux qu'elle juge utiles pour faciliter la libre circulation des idées par le mot et par l'image,

*Se référant* aux dispositions des instruments internationaux adoptés par l'UNESCO ayant trait à la diversité culturelle et à l'exercice des droits culturels, et en particulier à la Déclaration universelle sur la diversité culturelle de 2001.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Promotion de la diversité culturelle**

- Favoriser, par la culture, l'expression de la diversité, du partage, en travaillant sur l'échange, la mémoire, l'histoire et l'appartenance individuelle et collective.
- Mettre en œuvre et valoriser une identité commune en construction.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Créer les conditions permettant aux cultures de s'épanouir et interagir librement de manière à s'enrichir mutuellement.
- Construire une culture commune
- Encourager le dialogue entre les cultures afin d'assurer des échanges culturels plus intenses et équilibrés
- Réaffirmer l'importance du lien entre culture et développement pour tous

**TERRITOIRES CONCERNES : Canourgues, Monaque, Bressons**

Berre : Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE : tout public**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Implication et participation des habitants des différents quartiers de la ville.
- Intervenants, prestataires qualifiés.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Augmenter les actions et les événements interculturels.
- Manifestations, événements, valorisant une diversité culturelle, l'expression de la mémoire.



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion sociale / Culture Citoyenneté et vie en société CCVS4**

**ORIENTATION / ENJEU : Culture / Art dans l'espace public**

**BESOIN REPÉRÉ :**

- Changement d'image territoriale / attractivité du territoire /
- Une lecture du territoire et de ses usages innovante
- Besoin de lier l'humain et ses usages à l'urbain et ses fonctions

**OBJECTIF OPERATIONNEL : *Promouvoir l' art dans l'espace public***

- Positionner la culture et l'art comme vecteurs de réflexion, d'aménagement, et de transformation urbaine sur le quartier.
- Améliorer l'image des territoires prioritaires par le développement et la création artistique et culturelle dans l'espace public.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

**TERRITOIRES CONCERNES :** Canourgues (prioritaire territoire culturel), Monaque, Bressons  
Berre : Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE :** tout public

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Développer activités innovantes sur le fond et la forme.
- Participation des habitants, des réseaux, du Conseil Citoyen.
- Cellules d'échanges, de réflexion, régulières, en continu.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Attrait du territoire, ressource pour toute la ville.
- Image du quartier valorisée.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion sociale / Culture Citoyenneté et Vie en société CCVS5**

**ORIENTATION / ENJEU : Vie en Société / Renforcer le lien social**

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise sociale, démocratique, entraîne repli identitaire et communautarisme, qu'il soit culturel, religieux ou tout simplement social. Dans un contexte pluriel, il s'agit de réaffirmer les valeurs républicaines en développant leur expérimentation concrète, et ainsi de cultiver le sentiment commun d'appartenance. Cela passe par quatre objectifs

Les inégalités sociales sont aussi un frein au vivre ensemble et une source de repli sur soi, sur son semblable. La mixité sociale, si elle doit être travaillée au niveau macro, sur la politique du logement par exemple, doit l'être aussi sur des actions de proximité destinées à renforcer le lien social.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Développer les actions permettant une interrelation entre les habitants (mixité sociale, résidentielle et intergénérationnelle).
- Renforcer la visibilité des savoirs faire et des savoirs être individuels entre habitants de zones géographiques, culturelles, générationnelles diversifiées.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

Objectifs qui participent au vivre ensemble

**TERRITOIRES CONCERNES :**

Salon : Canourgues, Monaque, Bressons

Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE : tout public**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Implication des habitants avec un souci d'une participation inter-générationnelle.
- Accompagner l'accueil des nouveaux habitants
- Favoriser les supports et les organisations, permettant une communication et des échanges de qualité entre les participants.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Nombre d'initiatives mettant en relation les habitants
- Mobilisation du plus grand nombre, au delà des associations, du territoire.
- Création d'outils médiatiques de valorisation.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion sociale / Culture Citoyenneté et vie en société CCVS6**

**ORIENTATION / ENJEU : Citoyenneté / Développer l'exercice de la citoyenneté et la participation aux prises de décision (objectif transversal).**

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise sociale, démocratique, entraîne repli identitaire et communautarisme, qu'il soit culturel, religieux ou tout simplement social. Dans un contexte pluriel, il s'agit de réaffirmer les valeurs de la Cohésion Sociale et Nationale en développant leur expérimentation concrète, et ainsi de cultiver le sentiment commun d'appartenance.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Développer l'exercice de la citoyenneté et la participation aux prises de décision (objectif transversal).**

- Renforcer l'implication et la participation des habitants dans les instances et processus de concertation des territoires notamment par le développement des conseils citoyens.
- Intégrer des représentants des habitants aux logiques de projets
- Favoriser l'implication des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre directe des actions et en valorisant leurs savoir-faire

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

**TERRITOIRES CONCERNES :**

Salon : Canourgues, Monaque, Bressons

Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE : tout public**

**CONDITIONS DE REALISATION:**

- Mise en œuvre de moyens de communication et d'information adaptés.
- Rendre accessible l'information
- Structures, acteurs compétents pour conduire la démarche.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Création des Conseils Citoyens
- Présence effective des habitants dans les instances de concertation, dans l'élaboration des projets et des actions.
- Élargissement du public touché.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion Sociale / Culture Citoyenneté et Vie en société CCVS7**

**ORIENTATION / ENJEU : Vie en société / Accès aux Droits Vivre ensemble**

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise sociale, démocratique, entraîne repli identitaire et communautarisme, qu'il soit culturel, religieux ou tout simplement social. Dans un contexte pluriel, il s'agit de réaffirmer les valeurs républicaines en développant leur expérimentation concrète, et ainsi de cultiver le sentiment commun d'appartenance.

Le vivre ensemble est fragilisé si les membres d'une communauté de destin ne bénéficient pas (ou ont le sentiment de ne pas bénéficier) des mêmes opportunités et des mêmes règles. L'égalité d'accès aux droits, la lutte contre les discriminations, la promotion de l'égalité hommes/femmes, l'accessibilité au service public, doivent être intégrées dans les actions de proximité.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Accès aux droits**

- Développer des actions de formation et d'information sur l'égalité des droits auprès du public, des acteurs de proximité et des institutions.
- Améliorer l'accessibilité au service public en levant les freins (information/mobilité/...).
- Favoriser l'acquisition et la maîtrise de la langue (alphabétisation .FLE) pour les habitants peu ou non francophones afin de leur permettre de mieux appréhender l'environnement social
- Promouvoir le Plan de lutte contre les discriminations (CF. plan).

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

**TERRITOIRES CONCERNES :**

Salon : Canourgues, Monaque, Bressons

Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE :** habitants quartiers prioritaires, associations, institutions

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Posture d'accueil et recherche d'autonomie
- Intervenants qualifiés (Français)
- Plan de lutte : coordination et mise en œuvre d'une organisation spécifique.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Nombre de personnes formées
- Mise en place de processus d'accompagnement spécifiques.
- Nombre d'atelier d'actions (langue française)
- Plan de lutte : nombre d'actions.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion Sociale / Culture Citoyenneté et vie en société CCVS8**

**ORIENTATION / ENJEU : Citoyenneté / Susciter l'expression de la citoyenneté.**

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise économique et sociale que traverse la France engendre aussi une crise démocratique. L'abstention est croissante, les habitants n'ont plus confiance en leurs élus et institutions, le doute s'installe sur l'égal accès aux droits et aux traitements. Il en découle un renoncement de la part des habitants qui ne se sentent plus entendus, compris, représentés. Ce phénomène est d'autant plus prégnant au sein des populations les plus précaires. L'exclusion de la vie sociale, rend difficile l'adhésion à des valeurs partagées, et le sentiment d'appartenance à une « communauté de destin », conditions nécessaires à l'engagement citoyen. L'expression des habitants, leur participation aux processus de décision, la réappropriation des principes fondamentaux de la citoyenneté sont donc les conditions pour réussir la lutte contre l'exclusion, le repli identitaire et pour réhabiliter le vivre ensemble.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : *Susciter l'expression de la citoyenneté.***

- Créer des espaces de savoirs et de débats autour des valeurs de la citoyenneté (dans l'esprit et le mode opératoire des assises).
- Susciter la parole des habitants et valoriser leurs initiatives citoyennes en soutenant des médias de proximité.
- Développer des outils numériques qui favorisent l'exercice de la citoyenneté (interactivité avec les élus, avec la collectivité, les citoyens entre eux).
- Intégrer la dimension citoyenne dans les projets culturels.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

**TERRITOIRES CONCERNES :**

Salon : Canourgues, Monaque, Bressons.

Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE** : habitants des quartiers prioritaires, habitants ville, acteurs impliqués dans la politique de la ville, élus...

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Intervenants qualifiés
- Créations, diffusions accessibles pour tous.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Nombre espaces de débats, fréquentation, présence effective.
- Augmenter la visibilité de l'expression citoyenne des habitants
- Création d'outils numériques
- Interaction entre culture et citoyenneté.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE** : Cohésion Sociale / Culture Citoyenneté et vie en société CCVS9

**ORIENTATION / ENJEU** : Citoyenneté et Lien Social / Favoriser l'implication des habitants dans la vie collective.

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise économique et sociale que traverse la France engendre aussi une crise démocratique. L'abstention est croissante, les habitants n'ont plus confiance en leurs élus et institutions, le doute s'installe sur l'égal accès aux droits et aux traitements. Il en découle un renoncement de la part des habitants qui ne se sentent plus entendus, compris, représentés. Ce phénomène est d'autant plus prégnant au sein des populations les plus précaires. L'exclusion de la vie sociale, rend difficile l'adhésion à des valeurs partagées, et le sentiment d'appartenance à une « communauté de destin », conditions nécessaires à l'engagement citoyen. L'expression des habitants, leur participation aux processus de décision, la réappropriation des principes fondamentaux de la citoyenneté sont donc les conditions pour réussir la lutte contre l'exclusion, le repli identitaire et pour réhabiliter le vivre ensemble.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** : *favoriser l'implication des habitants dans la vie collective.*

- Favoriser les échanges de services et de savoirs entre les habitants.
- Soutenir des projets collectifs jeunes au service d'actions d'intérêt général.
- Susciter le bénévolat et l'implication dans le monde associatif ou dans des actions d'intérêt général.
- Développer la coopération parents/école, intra et extra muros.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

**TERRITOIRES CONCERNES :**

Salon : Canourgues, Monaque, Bressons.

Berre : Béalet-Bessons-Mariélie, centre-ville

**PUBLIC CONCERNE** : habitants quartiers prioritaires.

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Intégrer les logiques de participation, de coopération dans les actions touchant le jeune public.
- Intervenants qualifiés ( écoles ...)

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Augmentation significative des projets
- Augmentation du nombre de bénévoles.
- Augmentation des actions de coopération parents/école

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion Sociale / Culture citoyenneté et Vie en Société CCVS10**

**ORIENTATION / ENJEU : Vie en société / Valeurs Républicaines**

**BESOIN REPÉRÉ** : La crise sociale, démocratique, entraîne repli identitaire et communautarisme, qu'il soit culturel, religieux ou tout simplement social. Dans un contexte pluriel, il s'agit de réaffirmer les valeurs républicaines en développant leur expérimentation concrète, et ainsi de cultiver le sentiment commun d'appartenance. Cela passe par quatre objectifs

Réhabiliter la laïcité, perçue aujourd'hui davantage comme une critique des religions, alors qu'elle en est la reconnaissance. Si elle doit vivre nationalement, elle doit aussi s'adapter localement aux travers d'expériences concrètes.

**OBJECTIF OPERATIONNEL : Réhabiliter les valeurs de la République au service du vivre ensemble**

- Développer des temps de formation, de sensibilisation et de débat entre professionnels autour de la politique de la ville, sur les notions de « Valeurs Républicaines » (laïcité, solidarité, liberté, égalité...)
- Développer des rencontres, des conférences, des débats publics sur les différents thèmes des valeurs Républicaines (condition intervenant qualifié)

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

**TERRITOIRES CONCERNES : Salon et Berre, ville entière**

**PUBLIC CONCERNE : Habitants/ Professionnels (partenaires politique de la ville) / Elus ....**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

Intervenants qualifiés pour les temps de formation et les débats publics

**RESULTATS ATTENDUS :**

Nombre de conférences, formations organisées sur le territoire.

**PILIER CONCERNÉ : Cohésion sociale / Santé S1**

**ORIENTATION / ENJEU : Développer la prévention des troubles précoces de l'apprentissage et du comportement.**

**BESOIN REPÉRÉ :**

Les difficultés d'accès aux soins, les carences dans le suivi et l'accompagnement des enfants repérés à risque, les délais importants d'initiation des démarches de soins par les familles, auxquels s'ajoute des structures de soins débordées, ont pour conséquence fréquente, l'aggravation des troubles des apprentissages et du comportement.

Rappelons tout d'abord, qu'être parent ne coule pas de source, la fonction parentale n'est ni spontanée, ni naturelle. S'il y a lieu de soutenir la fonction parentale, c'est bien parce que cette dernière n'est nullement inscrite dans une quelconque nature humaine, pas plus qu'elle est consubstantielle à la femme ou à l'homme, pas plus qu'elle n'est inscrite dans leur patrimoine génétique.

Développer la prévention précoce des troubles de l'apprentissage et du comportement repose sur l'existence de lieux ressources ainsi que sur le développement d'actions favorisant l'accueil, l'expression de la parentalité (café-bébé, point-écoute, groupe de paroles, Atelier de langage...). Ainsi dans ces lieux où se mêlent enfants/familles et professionnels du médico-social, l'éveil des capacités et compétences des parents, mais aussi l'expression des enfants sont mobilisés. Cette approche permet un repérage précoce des difficultés et dysfonctionnements de la relation Parents/Enfants.

Les articulations entre les acteurs de la petite enfance, de la parentalité et de la santé sont demeurées donc essentielles à la fois dans le repérage précoce et, dans le suivi et dans la prise en charge si elle devient nécessaire.

D'autant que lorsque les familles ou les enfants rencontrent des difficultés particulières, il est souvent nécessaire de conforter ces dernières et de faire lien, pour engager une démarche diagnostic, de les guider vers les dispositifs de prises en charge et de suivi spécialisés.

Chiffres tirés du diagnostic ASV :

- Troubles du langage à 4 ans : Canton 14,1%, Salon 15,4% Marseille 16,2 %.
- Taux d'enfants à risques de troubles ou difficultés d'apprentissage à 6 ans : Salon 20,4%, QPV école St Norbert 22%, école des Canourgues 25%, Monaque 33%, Bressons Blazots 35%
- Des taux de redoublement un peu plus élevés que dans le département notamment en 6ème et quatrième.

Problématique :

- Difficultés d'accès aux soins des enfants présentant des troubles et difficultés d'apprentissage et troubles du comportement.
- Carence de suivi et d'accompagnement des enfants repérés à risque à 4 et 6 ans par le corps médical ou enseignant.
- Des troubles qui se révèlent importants au collège.

Déterminants :

- Délais importants d'initiation des démarches de soins par les familles.
- Prises en charges en pointillé (problèmes de suivi des soins)
- Délais d'attente importants d'accès aux structures de soins pour établir un primo-diagnostic
- Manque d'outils d'éveil pour les moins de trois ans.

Le



**OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

- Poursuivre la dynamique permettant aux professionnels relais, de participer au repérage précoce des troubles de l'apprentissage et du comportement dès le plus jeune âge de 0 à 6 ans. Accompagner les familles et les enfants vers les dispositifs de prises en charge.
- Travailler en lien et en partenariat avec le réseau parentalité.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

- Poursuivre la sensibilisation des acteurs au contact des enfants et des parents sur l'identification des signes pouvant laisser à penser à des troubles des apprentissages et du comportement.
- Consolider les initiatives permettant d'accueillir les familles dans un cadre favorisant l'exercice de la parentalité et, le repérage précoce de dysfonctionnements pouvant être à l'origine de troubles de l'apprentissage et du comportement.
- Prévenir les retards de langage, notamment en développant des ateliers autour des jeux de langage.
- En lien avec l'animation du partenariat construit par le réseau parentalité et les actions développées par les partenaires : conforter les familles dans les démarches de diagnostic et/ou en cas de besoin, les accompagner dans le suivi des prises en charge, soutenir les intervenants impliqués notamment dans les champs de l'enseignement ou de l'animation, notamment par des formations.

**TERRITOIRES CONCERNÉS :** Quartiers Politique de la Ville de Salon de Provence et de Berre l'Étang

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Cohésion sociale / Santé S2**

**ORIENTATION / ENJEU : l'hygiène de vie et la prévention des conduites à risques**

**BESOIN REPÉRÉ :**

Les enfants en surpoids augmentent, les caries dentaires et les troubles du sommeil progressent, notamment chez les enfants de 6 ans des quartiers de la Monaque et des Canourgues.

De même que les conduites à risques des adolescents connaissent sur ces quartiers une progression constante. Celles-ci se traduisent le plus souvent par la violence, les incivilités, les provocations envers les autres. Elles participent sur les quartiers en Politique de la Ville à une culture de la « virilité » et parfois pour les plus fragiles, elle constitue la seule ressource pour se forger avec l'arrogance ou les coups, une identité acceptable. Être toujours à la hauteur, être reconnu et respecté, nécessite des passages transgressifs (addictions, bagarres, prises de risques, alcoolisations massives...) ou au contraire pour les plus effacés se faisant violence sur soi (automutilation anorexie, boulimie...).

L'un ou l'autre de ses comportements met en danger parfois dès l'enfance, l'existence ou l'avenir du jeune. Ces problématiques en interrelation allant de la santé bucco-dentaire, au dépistage et à la prise en charge des troubles spécifiques des apprentissages et du comportement, à la souffrance psychique au mal être, à la violence sur soi (crise suicidaire) et/ou sur l'environnement, à la prises de risques (consommations de substances psychoactives, comportement sexuel à risque, conduites dangereuses...), au surpoids voire à l'obésité..., appellent une action globale sur l'individu et son environnement, l'incitant à l'adoption de comportements favorables à la santé.

Autant de thèmes qui appellent des actions adaptées autour du renforcement des compétences psychosociales, des actions communautaires autour de la prévention individuelle ou collective.

Chiffres tirés du diagnostic ASV :

Taux d'enfants en surpoids à 2 ans : 3,4 % pour la commune, 20 % pour les enfants de 4 ans sur certains quartiers de la ville (Canourgues, Michelet, Blazots).

Taux d'enfants en maternelle présentant une obésité ou un risque d'obésité : 8% sur l'ensemble de la ville, 21,6 % pour le quartier des Canourgues et 6% pour le quartier de la Monaque.

L'hygiène bucco-dentaire : le taux de dents cariés à 4 ans est de 7% pour la commune, contre un pourcentage élevé sur le quartier des Canourgues (+ 14% sur l'école des Canourgues et 31% sur l'école St Norbert).

Concernant les adolescents, les besoins de soutien et d'écoute sont très importants, ils concernent 40% d'une file active (reçue par la MDA) constituée à 2/3 de filles. La part des jeunes déclarant avoir des idées suicidaires au cours des 12 derniers mois est particulièrement importante chez les collégiens (1 sur trois), deux fois moins fréquentes chez les plus âgés : 16% chez les lycéens, 16% des 16-19 ans et 10% des 20-25 ans en insertion. Les passages à l'acte restent néanmoins minoritaires, tandis que les hospitalisations pour alcoolisme excessif tendent à progresser (Données tirées des jeunes Salonais reçus par la MDA).

Les pratiques de contraception sont peu cohérentes, le recours aux IVG est en légère baisse (IVG globale – 20%), la contraception d'urgence est en revanche banalisée.

Les jeunes adultes notamment en insertion ont un recours aux urgences hospitalières plus fréquent (données PASS CHG Salon de Provence).

Déterminants : Les enjeux de l'accès à la santé posent la question de la proximité, de la permanence des soins, mais aussi des dispositifs de prévention et de promotion de la santé.

Les actions d'éducation à la santé doivent gagner en lisibilité, doivent être moins morcelée et s'intégrer dans une action de proximité globale prenant en compte la dimension individu/école/ famille/quartier (lieux de vie).

Les difficultés d'accès au droit est l'un des causes majeures du retard au recours aux soins et du renoncement aux soins.

L'implication des parents est parfois difficile à mobiliser.

La coordination et le partenariat avec les structures de proximité, les équipes des collèges, les lycées et les organismes de formations restent fondamentaux.

### **OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

Mise en place de programme de promotion et d'éducation à la santé touchant les enfants et jeunes fréquentant l'école élémentaire, le collège, le lycée et les organismes de formation. Avec en priorité des programmes permettant l'adoption de comportement favorables à la santé (en particulier l'équilibre alimentaire, l'activité physique, la santé bucco-dentaire) et, en fonction de l'âge la promotion de la vie sexuelle et affective harmonieuse.

Développer des continuités dans les interventions réalisées sur les structures de proximité fréquentées par les jeunes et leurs parents

Développer des actions de santé communautaire afin de contribuer à l'appropriation de la santé par les jeunes.

Renforcer les compétences psychosociales des enfants, des adolescents et jeunes adultes.

Développer l'écoute et la promotion des questions de santé à destination des parents.

### **ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

Renforcer les liens et le partenariat entre acteurs spécialisés en santé et acteurs de proximité, notamment en s'appuyant sur les ressources locales que constituent la Maison des Adolescents et Salon Action Santé.

Former les acteurs de proximité à la démarche de prévention et de promotion de la santé, travailler avec eux sur des modalités effectives de continuité et de redondance des messages favorables à la santé.

Développer les principes et les applications qu'apporte la santé communautaire, notamment dans la mise en œuvre d'actions collectives de promotion et d'éducation à la santé. Ces actions permettent le développement de la capacité des personnes à s'impliquer au-delà de la simple participation, elles permettent la responsabilisation de chacun pour sa santé.

En pratique, elles peuvent prendre plusieurs formes (groupes de réflexion, de travail, de sensibilisation), se dérouler dans les lieux d'accueil et de vie des personnes, impliquer les personnes vivant ou séjournant dans un même lieu (résidents, habitants, jeunes, agents de structures sociales de proximité) et les professionnels experts associés à la réflexion...

Renforcer les compétences psychosociales d'un groupe ou d'un individu, c'est favoriser l'autonomie, proposer des repères et donner la possibilité à chacun de choisir des comportements favorables à leur santé dans le respect d'eux-mêmes, des autres et de leur environnement. Concrètement, il s'agit de s'appuyer sur le respect des besoins fondamentaux, sur des attitudes qui favorisent la confiance et l'estime, c'est faire référence aux différentes compétences personnelles et relationnelles, lesquelles sont toutes très liées et interdépendantes.

Donner sens et signifier, permet à l'individu et aux groupes de maîtriser l'environnement dans lequel ils évoluent, mais aussi de comprendre les événements qui les concernent, avec pour finalité d'agir pour la préservation de sa santé.

Co-réaliser avec les acteurs de proximité des quartiers ces actions communautaires.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Quartiers Politique de la Ville de Salon de Provence et de Berre l'Etang

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Cohésion sociale / Santé S3**

**ORIENTATION / ENJEU : La prévention et l'accès aux soins des personnes les plus vulnérables**

**BESOIN REPÉRÉ :**

Les ressorts du développement de l'exclusion, mais aussi les contraintes économiques placent de nombreuses personnes en situation de renoncement, ou d'absence de perspectives, certains nous disent qu'ils sont « assignés à résidence ».

Elles fréquentent ou non les structures de proximité, passent sur les stands d'informations lors des actions « hors les murs », elles sont à l'évidence en grande difficulté d'accès aux soins de santé primaire, et parfois souffre d'un profond mal être généré par les difficultés qu'imposent la précarité, la carence alimentaire, le logement ou son absence.

Notre connaissance partielle de ces publics, auquel s'ajoute le cloisonnement fonctionnel des secteurs sanitaires et sociaux qu'il soit institutionnel ou associatif, rend parfois complexe la prévention, le repérage, l'orientation et la prise en charge.

La psychiatrie souvent identifiée à tort comme seule structure d'orientation (confusion souffrance psychique et maladie psychiatrique), n'est pas en mesure de répondre à des situations qui relèvent d'autres dispositifs et de soutien et d'aide.

La construction du réseau Santé Précarité puis la mise en place du Conseil Local de Santé Mentale, permet aujourd'hui l'émergence d'échanges, d'outils et d'actions collectives en faveur de ces publics très isolés, cette dynamique reste cependant à consolider.

Chiffres tirés du diagnostic ASV :

Les allocataires CAF à bas revenus représentent plus de 30% des allocataires de Salon de Provence, les bénéficiaires de la CMU base et complémentaire sont en constante progression.

L'activité de la PASS du CHG de Salon compte une majorité de femmes 60%, beaucoup d'adultes jeunes (80% ont – de 45 ans), 25% sont sans titre de séjour.

Près de 49% des patients de la PASS sont hébergés chez un tiers, 68% sont précaires et isolés.

30% ont une absence de couverture sociale et 17% ne parlent pas français.

La désaffiliation de mutuelle dus à une diminution des ressources financières et aux pertes d'emploi touche majoritairement les plus de 50 ans, cette situation entraîne un renoncement aux soins notamment dentaires (40% des publics avaient besoin de prothèses dentaires).

**Problématique :**

Il ressort de ces chiffres que l'accès aux soins, l'état de santé psychologique et somatique est étroitement liés aux conditions d'habitat.

Quand s'ajoute la méconnaissance des droits, la barrière de la langue, la précarité économique, l'absence de complémentaire santé, la crainte de se déplacer en cas de situation non régularisée, ces paramètres ont généralement pour conséquence le renoncement aux soins, les ruptures dans les prises en charge sociale ou les parcours de santé.

Ces données et analyse devront être confirmées lors de réactualisation du PLSP ou lors des travaux préalables à l'implantation d'une Maison de Santé.

Déterminants : - Représentations négatives de la maladie, appréhensions liées au soin ou à la prise médicamenteuse, refus du soin à domicile (puisque souvent partagé ou fluctuant (alternance entre hébergement et la rue)).

- La coordination médico-sociale doit gagner en performance.
- L'accompagnement des personnes vers les dispositifs et les actions de santé existants restent conditionné à notre capacité à les financer et à les mobiliser.

### **OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

Améliorer la prise en charge des populations précaires et vulnérables en développant les points de contact permettant un accès efficient et durable au droit, à la prévention et à la promotion de la santé.

Poursuivre le conventionnement proactif existant entre la CPAM et le CCAS, avec pour objectif d'offrir une meilleure couverture de ces publics par les dispositifs CMU c et l'ACS.

Concernant les jeunes adultes en insertion et en lien avec la Mission Locale, organiser des actions permettant de faire connaître aux publics fréquentant les structures de formation ou d'insertion les dispositifs favorisant l'accès au droit et à la santé. Mobiliser et construire un partenariat proactif avec la CPAM, le CCAS et la Mission Locale.

Créer une dynamique partenariale permettant aux acteurs sanitaires et sociaux de consolider un rendez-vous avec la population dans l'espace public.

Améliorer l'accès au dépistage, au suivi vaccinal et aux soins bucco-dentaire.

En cas de besoin pour les personnes les plus éloignées, il est nécessaire d'envisager leur accompagnement vers les dispositifs de droit commun.

### **ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

- Le service social du CCAS de Salon de Provence au travers de son dispositif de veille sociale, constitue un acteur clé dans la concertation régulière et élargie avec tous les acteurs institutionnels ou associatifs au contact du public cible.

- Le Conseil Local de Santé Mentale participe au travers des groupes de travail qu'il anime, les fondements d'une coordination opérationnelle.

Ces travaux vont contribuer à définir les modalités d'intervention (approche collective, individuelle, par les pairs, les lieux ...) et les contours des propositions pouvant être mis en œuvre.

Le partenariat opérationnel avec les acteurs du sanitaires (hôpital, médecins généralistes, pharmaciens, infirmières libérales, pompiers...), les acteurs de la prévention, les acteurs du social ou du médico-social et les acteurs de l'associatif sera recherché.

Il pourra se traduire par la définition de modalités spécifiques de prise en charge et d'accompagnement de ces publics vers les dispositifs de droit commun (PASS Hôpital, CLIC, CCAS, Villa Blanche, CHRS,...).

- Les actions de prévention et d'information plurielles de type « forums santé, vaccinations hors les murs,... » restent à soutenir, constituant à l'évidence un trait d'union favorable à l'amélioration de l'accès aux soins et au droit commun. En effet, ces actions proposent gratuitement tout un panel de services, de conseils et de moyens dédiés à la prévention, au dépistage, à l'ouverture des droits. Elles offrent notamment une meilleure lisibilité des ressources locales du territoire et participe de la dynamique de réseau. L'accent sera porté également sur l'accès au dépistage organisé des cancers.

- Mettre en œuvre des actions visant le développement des compétences psychosociales, avec pour objectif de prévenir le basculement des consommateurs occasionnels ou réguliers vers l'usage excessif.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Quartiers Politique de la Ville de Salon de Provence et de Berre l'Etang de Salon de Provence et de Berre l'Etang

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Cohésion sociale / Santé S5**

**ORIENTATION / ENJEU : améliorer et accompagner les prises en charge des addictions.**

**BESOIN REPÉRÉ :**

Les consommateurs de tabac, d'alcool, de produits illicites, de médicaments souffrant d'addictions et/ou susceptibles de basculer dans une consommation excessive nécessitent des prises en charge décloisonnées. C'est particulièrement fondé pour les personnes en grande difficulté, éloignées du soins, mais aussi pour les jeunes et adultes dont les consommations se banalisent et se généralisent.

**Problématique :**

- Les difficultés des usagers se cumulent bien souvent, cela demande un accompagnement à la fois vers le soin mais aussi social et psychologique.
- Parfois le manque de visibilité entre les différents dispositifs et structures peut rendre difficile les prises en charge précoces.
- La difficulté de prise en charge des personnes sans hébergement nécessitent des formes d'intervention plus globales.
- Les personnes en difficulté avec les addictions doivent développer des compétences pour s'engager dans une démarche de soins.

**Déterminants :**

- Les différents intervenants des champs sanitaires et sociaux doivent travailler de concert au décloisonnement des prises en charge.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL**

Participer à la coordination des dispositifs de soins et de prévention des addictions, en développant et impulsant le partenariat et la collaboration entre les acteurs.

- Améliorer la continuité des soins des personnes en rupture d'hébergement.
- Assurer le repérage et l'intervention précoce des « primo-usagers ».
- Réduire les risques liés aux consommations excessives notamment chez les adolescents et les jeunes adultes.
- Améliorer le repérage précoce des consommations par les professionnels de proximité.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

- Participer au travail de coordination des acteurs autour des questions relevant de l'hébergement, la formation, la prévention, le repérage et l'intervention précoce, la santé et la justice.
- Mettre en place d'une formation permettant de partager une culture commune autour de : la prise en charge des addictions, le développement d'un partenariat entre les acteurs, contribuant à renforcer la coordination des prises en charge.
- Promouvoir et faire connaître les dispositifs de consultation de proximité des usagers précoces (notamment les CJC).
- Favoriser l'accès aux structures d'accueil et de soins en addictologie (CJC, CSAPA).
- Promouvoir et relayer le dispositif d'appui à la coordination d'addictologie aux professionnels de premiers recours et en particulier le dispositif DICADD13.
- Améliorer le repérage précoce des consommations par les professionnels de proximité.

**TERRITOIRES CONCERNÉS :** quartiers politique de la ville de la Ville de Salon de Provence et de Berre l'Étang

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : Cohésion sociale / Santé S6**

**ORIENTATION / ENJEU : Repérer, accompagner et réduire les risques de rupture pour mieux vivre avec des troubles psychiques.**

**BESOIN REPÉRÉ** : Les premiers travaux du Conseil Local en Santé mentale soulignent que les troubles psychiques génèrent souvent :

- une incapacité à demander de l'aide, à consentir et s'engager durablement dans le soin, augmentant de facto la vulnérabilité des personnes,
- des inégalités d'accès aux soins,
- des formes de stigmatisation, de discrimination, amenant parfois à l'incompréhension et au jugement de valeur,
- de l'exclusion, allant jusqu'à la rupture d'hébergement et l'errance...

Pour les personnes qui « vivent avec » la maladie, rare sont les dispositifs qui prennent en compte tous les aspects de la maladie tant dans la dynamique adaptative que dans la diversité des soins et des accompagnements.

Pour l'entourage, il s'agit de préserver cette ressource essentielle dans l'évaluation de la situation, ainsi que le relais potentiel dans l'accompagnement et le rétablissement des personnes.

Pour les professionnels, il demeure essentielle de clarifier le rôle de chacun et les missions, de les soutenir dans la gestion des cas complexes.

Pour la population, interroger les représentations, dépasser les peurs, c'est favoriser les conditions d'un cheminement plus favorable à la demande de soin au moment où elle peut être utile.

Le CLSM est la pierre angulaire de l'action en santé mentale.

Problématique :

- Responsabilité collective pour lutter contre l'incompréhension et le jugement.
- Question de protection des personnes et de l'entourage.

Déterminants :

- Dépasser la dimension sanitaire pour s'intéresser aux champs de l'inclusion sociale, c'est travailler de concert au décloisonnement des prises en charge.
- Mobilisation et travail transverse des acteurs de la santé, du social, du logement, de l'emploi, des représentants d'usagers, des aidants et des usagers.
- L'existence d'une plateforme de prévention, d'alerte et de gestion des situations complexes est nécessaire.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

- Développer sur les QPV un lieu d'écoute et de paroles.
- Eviter les ruptures de parcours et favoriser la continuité des suivis par les professionnels.
- Pour les adolescents et jeunes majeurs en souffrance psychique, favoriser le lien et la première évaluation par la MDA.

**ÉLÉMENTS DE DÉFINITION DE L'OBJECTIF OPÉRATIONNEL :**

- Accompagner les acteurs de première ligne dans l'objectif de renforcer leur vigilance sur le repérage des situations et des conduites à risques (mal-être, risque suicidaire, stress, harcèlement, replis sur soi,...) en lien avec les acteurs du CLSM, la MDA, Salon Action Santé.
- Mettre en œuvre un lieu d'écoute, de parole et de soutien aux personnes en situation de souffrance psychosociale, avec un temps de consultation direct.
- Contribuer à la stabilisation des personnes souffrant de troubles psychiques et les ruptures dans le parcours de soin, en favorisant leur inclusion sociale dans le quartier.
- Renforcer les actions de partenariat avec les aidants.

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : quartiers Politique de la ville de Salon de Provence et de Berre l'Etang



**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : COHESION SOCIALE / Prévention et sécurité P1**

**ORIENTATION / ENJEU : Amélioration de l'accès aux services publics..**

**BESOIN REPÉRÉ** : De nombreux ménages défavorisés résidant dans les quartiers prioritaires connaissent des difficultés d'accès à l'information et au droit en de nombreuses matières. Des freins spécifiques sont repérés: absence de réseau social, difficulté d'accès à la langue, manque d'information.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL : *Faciliter l'accès aux droits dans les quartiers :***

- Faciliter l'accès aux droits de tous les résidents des quartiers.
- Informer sur l'accès aux droits des étrangers. Accompagner les démarches.

**TERRITOIRES CONCERNÉS : Canourgues, Monaque, Bressons**

**PUBLIC CONCERNÉ : Public jeune et adulte**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Action d'information sur les droits des étrangers
- Renforcement de la présence publique en un lieu identifié et permettant l'information « tous azimuts » des usagers.
- Action s'inscrivant dans une continuité
- Liens avec les différentes administrations.

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Meilleure information du public.
- Aide effective dans l'accomplissement des démarches administratives, quelle que soit l'administration concernée..
- Mise en contact de ce public avec les acteurs locaux (centres sociaux, associations, bailleurs, services municipaux) ...

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : COHESION SOCIALE / Prévention et sécurité P2**

**ORIENTATION / ENJEU : selon le projet de territoire**

Axe accessibilité : Etablir un système de présence éducative préventive en pied d'immeuble..

**BESOIN REPÉRÉ** : Dans les quartiers, des enfants ou adolescents (9-14 ans) se trouvent en situation d'isolement social fort. Peu en contact avec les structures éducatives, ils occupent souvent l'espace public et, avec des groupes plus âgés génèrent des nuisances très difficilement vécues par les habitants. Parfois en rupture scolaire, ces enfants ne sont pris en charge par aucune structure et se trouvent en situation d'errance et de mise en danger.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL : *Prendre en charge les adolescents en situation de rupture sociale :***

- Etablir un dispositif de veille sociale permettant de repérer les dérives isolationnistes de certains enfants/adolescents.
- Rechercher le contact avec les jeunes dans leur milieu, en proposant des activités leur permettant de se raccrocher aux structures éducatives

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : 8-14 ans

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Actions éducatives "de rue" permettant d'aller vers le public
- Développement d'une démarche collective, partenariale entre les différents intervenants.
- Assurer une présence de terrain continue
- Lien avec écoles et collège

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Contacts effectifs avec le public.
- Intégration des jeunes dans les propositions éducatives.
- Progression de ce public vers des activités intégrées ...

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ : COHESION SOCIALE / Prévention et sécurité P3**

**ORIENTATION / ENJEU : selon le projet de territoire**

Lutter contre le risque de délinquance par des mesures éducatives et d'insertion..

**BESOIN REPÉRÉ** : Dans tous les quartiers prioritaires, un noyau plus ou moins important de jeunes et de jeunes adultes (16-30 ans) se trouvent en fort désœuvrement et en décrochage vis-à-vis de presque tous les acteurs éducatifs ou de l'emploi. Bien que généralement tous connus des centres sociaux ou des missions locales, ils ne sont pas engagés dans un parcours ou une mesure d'accompagnement concrète. Ces jeunes constituent un groupe très sensible aux dérives délinquantes.

Généralement, ces personnes sont peu ou mal formées, ne disposent d'aucun diplôme ou sont en rupture de formation.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL : *Développer les chantiers éducatifs et chantiers-jeunes :***

- Développer les chantiers éducatifs en direction du public jeune en difficulté.

**TERRITOIRES CONCERNÉS : Canourgues, Monaque, Bressons**

**PUBLIC CONCERNÉ : 16-25 ans ans**

**CONDITIONS DE REALISATION :**

- Accompagner professionnellement les phases de chantiers
- Développer les démarches collectives de la part des jeunes.
- Diversifier les supports de chantiers
- Partenariat renforcé entre les structures

**RESULTATS ATTENDUS :**

- Diversification des supports de chantiers.
- Augmentation du nombre de chantiers et des places disponibles.
- Améliorer la confiance en soi, l'insertion sociale des bénéficiaires
- Engager des parcours d'insertion socio-professionnelle plus continus ...

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNÉ** : COHESION SOCIALE / Prévention et sécurité P4

**ORIENTATION / ENJEU** : Développer les actions de prévention de la délinquance

**BESOIN REPÉRÉ** : Les dangers de la délinquance se présentent à des enfants de plus en plus jeunes. Le risque est de plus en plus grand que des enfants isolés socialement se tournent vers des actions répréhensibles (consommation et revente de toxiques, agressions entre pairs, aide aux trafics). Les adultes en contact avec les jeunes sont également souvent démunis face à ces situations qu'ils connaissent mal ou dont ils ignorent les remèdes. Il est donc primordial de former ces intervenants de première ligne à la fois à une écoute des jeunes, tout comme à la connaissance des solutions proposées.

**OBJECTIF OPÉRATIONNEL** : *Former les adultes en première ligne :*

- Permettre à tous les adultes référents en contact avec les enfants et les jeunes de repérer les situations de souffrance sociale ou d'isolement.
- Leur permettre d'adopter une attitude bienveillante à l'égard de ces jeunes, dans l'optique de leur permettre de retrouver une voie plus saine.
- Informer les intervenants sur les manières d'aborder ces questions et sur les solutions proposées

**TERRITOIRES CONCERNÉS** : Canourgues, Monaque, Bressons

**PUBLIC CONCERNÉ** : adultes en contact avec les jeunes et enfants : éducation nationale, bailleurs, éducateurs, police municipale

**CONDITIONS DE REALISATION** :

- Etablir un réseau d'acteurs formés aux difficultés des enfants et des jeunes
- Renforcer les contacts entre les intervenants et les structures de prise en charge des jeunes.
- Améliorer les signalements de souffrance ou de conduite déviante
- Lien avec écoles et collège

**RESULTATS ATTENDUS** :

- Repérage plus précoce des situations à risques.
- Meilleure orientation du public jeune vers les éducateurs.
- Progression du public vers des activités intégrées (centres sociaux, associations)...

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE** : Cohésion sociale / Prévention et Sécurité PS5

**ORIENTATION / ENJEU** : selon le projet de territoire

Police municipale : Prévention des risques en milieu scolaire

**BESOIN REPÉRÉ** :

Les élèves des classes primaires de CM2, se destinent à intégrer les collèges de la Ville. Des signalements font part que sur les territoires concernés par le contrat ville, les problèmes sont davantage accentués que sur d'autres zones.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Améliorer la relation Police / Jeunes en intervenant de manière ludique sur ce public. Sensibiliser celui-ci aux bonnes pratiques.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Matin, intervention de la Police municipale sur les jeux dangereux et le rappel de la loi sur certaines pratiques d'ordre délictuelles. Après-midi, sortie ludique en vélo sur un site sportif avec tournoi de basket par exemple.

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020  
APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE : Cohésion sociale / Prévention et Sécurité PS6**

**ORIENTATION / ENJEU : selon le projet de territoire**

Police municipale : Travailler en lien étroit avec le collège Jean Moulin

**BESOIN REPÉRÉ** : Des alertes répétées du proviseur de l'établissement nous font part de comportements violents à l'intérieur et à l'extérieur du collège.

**OBJECTIF OPERATIONNEL :**

Des interventions en milieu scolaires doivent se construire de manière régulière afin de construire un lien de proximité entre les élèves et le personnel du collège et renforcer la connaissance de chacune des entités et prévenir la commission d'actes délictuels ou contraventionnels.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL :**

- Intervention annuelle avec la caravane de la prévention routière à l'intérieur de l'établissement en conviant les autres collèges.
- Mise en oeuvre des interventions en milieu scolaire sur les problèmes d'addiction (drogue, alcool et tabac) sur les 4ème
- Mise en oeuvre des interventions en milieu scolaire sur les dangers d'internet et des réseaux sociaux sur les 3ème
- Participation à la demande des équipes pédagogiques à des événements organisés par le collège

**CONTRAT DE VILLE 2015-2020**  
**APPEL A PROJET**

**PILIER CONCERNE** : Cohésion sociale / Prévention et Sécurité PS7

**ORIENTATION / ENJEU** : Observatoire de la tranquillité publique sur les quartiers sensibles

**BESOIN REPÉRÉ** :

Les dégradations, incivilités, violences urbaines remettent en cause l'action de consolidation de la tranquillité publique engagée et dégrade le sentiment de sécurisation des habitants.

Des réponses concrètes peuvent être menées sur ces territoires en termes de présence, concertation et action.

**OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Renforcer la coopération entre les institutions, les acteurs de terrain, la population pour mieux répondre aux enjeux de la tranquillité publique.

Il s'agira d'écouter, d'orienter les demandes des habitants et de prévenir les conflits. Cette cellule permettra de mieux comprendre les spécificités de chaque quartier et de construire des diagnostics et des outils d'aide à la décision.

**ELEMENTS DE DEFINITION DE L'OBJECTIF OPERATIONNEL** :

Créer une plate forme d'écoute et de recensement des problématiques rencontrées sur les quartiers, en mutualisant des dispositifs existants, afin de permettre aux citoyens de faire part à tout moment de leurs problèmes en matière d'atteinte à leur cadre de vie et au respect de leur tranquillité publique.

Organiser un retour au citoyen, créer une réunion de bilan périodique avec les partenaires concernés pour évaluer ces actions et décider de leur orientation.